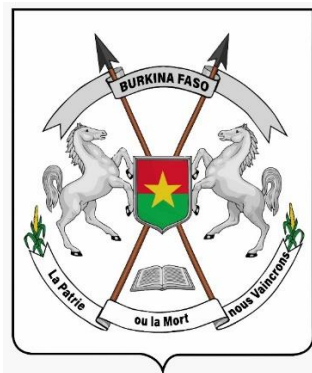


**Ministère de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement**

Secrétariat Général

**Direction Générale des Études
et des statistiques Sectorielles**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT 2024

Juillet 2025

**Ministère de l'Environnement, de
l'Eau et de l'Assainissement**

Secrétariat Général

**Direction Générale des Études
et des statistiques Sectorielles**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT 2024

Version Définitive

Juillet 2025

Table des matières

AVANT-PROPOS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	v
METHODOLOGIE	1
PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE.....	3
1.1 LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES.....	3
1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX	4
1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES.....	6
PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	9
2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE.....	9
2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE.....	12
2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE	13
2.4 LA CONSOMMATION	14
2.5 LES POLLUTIONS	16
PARTIE 3 : L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	20
3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES.....	20
3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE	22
3.3 LES SOLS	24
3.4 L'AIR.....	25
PARTIE 4 : LES IMPACTS DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	28
4.1 LES IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU	28
4.2 IMPACTS SUR LA SANTÉ HUMAINE.....	29
4.3 LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE	32
PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	34
5.1 LES DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	34
5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	35
5.3 L'ECONOMIE ET LA DIVERSIFICATION ENERGETIQUE	41
5.4 LA GESTION DES DECHETS.....	43
ANNEXES.....	47

AVANT-PROPOS



Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) s'est engagé en faveur de l'amélioration de la disponibilité de l'information environnementale sur différents sujets, sa diffusion à différents niveaux et à destination de différentes catégories d'acteurs du développement durable (décideurs, partenaires techniques et financiers, entreprises, grand public, etc.). C'est dans cette dynamique qu'il faut situer l'élaboration des

Tableaux de Bord de l'Environnement (TBE), dont la présente édition (2024) analyse l'évolution des principaux indicateurs du secteur, contenus dans l'annuaire statistique sur la période de 2013 à 2024.

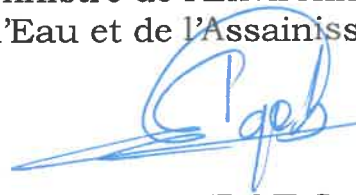
A l'instar des précédentes éditions, l'élaboration du présent TBE est le fruit d'une étroite collaboration entre mon département, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et l'ensemble des structures productrices de données environnementales. Elle a bénéficié du soutien financier du Programme « Appui à la Gestion durable des Ressources Forestières (AGREF) » à qui je traduis ma gratitude et mes sincères remerciements.

Je me réjouis de la production de ce TBE 2024 et garde l'espoir qu'il réponde aux attentes des utilisateurs et contribue à une plus grande compréhension de l'évolution de l'état de l'environnement d'une part, et à une meilleure planification des interventions en matière de protection et de gestion des ressources environnementales d'autre part.

J'exhorte donc tous les acteurs internes et externes du MEEA à s'appropriier ledit document et à travailler continuellement à garantir la qualité des données relevant de leur structure pour la fiabilité de notre système statistique sectoriel.

Mon département ne manquera aucun effort pour produire des statistiques de qualité pour le bonheur des utilisateurs.

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement


Roger BARO
Officier de l'Ordre de l'Étalon



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEE	Agence Européenne de l'Environnement
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
ANAM	Agence Nationale de la Météorologie
ARSN	Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
BDOT	Base de Données d'Occupation des Terres
BNDT	Base Nationale de Données Topographiques
CNSF	Centre National de Semences Forestières
COVNM	Composés Organiques Volatils Non Méthanoïques
DGD	Direction Générale de la Douane
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGEVCC	Direction Générale de l'Économie Verte et du Changement Climatique
DGPE	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DPSIR	Drivers, Pressures, State, Impacts and Responses
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages.
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
ENEHA	Enquête Nationale sur l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement
ENESI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
EPA	Enquête Permanente Agricole
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
IDH	Indice de Développement Humain Durable
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie.
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques

MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
MEMC	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PDE	Plan de Développement d'Entreprises
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PM10	Particulate Matter 10
PNSR	Programme National du Secteur Rural
REEB	Rapport sur l'État de l'Environnement au Burkina Faso
RGA	Recensement Général Agricole
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SONABEL	Société Nationale d'Électricité du Burkina
SP/CONASUR	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
SP-CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SP-REDD+	Secrétariat Permanent de la Réduction des Émissions des gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
TBE	Tableau de Bord de l'Environnement
TCN	Troisième Communication Nationale
TEP	Tonne Équivalent Pétrole

LISTE DES FIGURES

Figure 1. 1: Evolution de la population par milieu de résidence.....	4
Figure 1. 2: Densité de la population par région en 2018.	4
Figure 1. 3: Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire (%)	5
Figure 1. 4: Profil de la pauvreté.....	5
Figure 1. 5: Evolution de l'insécurité alimentaire.....	5
Figure 1. 6: Taux d'alphabétisation (%) par région des 15 ans et plus	5
Figure 1. 7 : Proportion de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage (%) en 2021	6
Figure 1. 8 : Proportion de ménages ayant accès à l'eau potable (%) en 2021.....	6
Figure 1. 9: Evolution du PIB/Hbts et du taux de croissance.....	7
Figure 1. 10: Répartition (en %) de la population occupée par branche d'activité en 2018.....	7
Figure 2. 1: Évolution du PIB du secteur primaire (en milliards de francs CFA)	9
Figure 2. 2: Part (%) du Secteur primaire dans la formation du PIB	9
Figure 2. 3: Evolution de la superficie cultivée des principales cultures (en millier d'hectares)	10
Figure 2. 4: Évolution de l'effectif du cheptel (en millions)	11
Figure 2. 5: Evolution de la production de la pêche de capture (tonnes).....	11
Figure 2. 6 : Évolution de la production totale d'or (tonne)	13
Figure 2. 7: évolution du PIB du secteur tertiaire (en milliards de francs CFA).....	13
Figure 2. 8: évolution du parc automobile	14
Figure 2. 9: Évolution du parc moto	14
Figure 2. 10: évolution de la consommation totale d'électricité (Millions de KWh).....	15
Figure 2. 11: Consommation de bois et charbon de bois (milliers de tonnes)	15
Figure 2. 12: évolution des ventes des hydrocarbures (en milliers de m3).....	16
Figure 2. 13 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre en Gg de CO ₂ eq.....	17
Figure 2. 14: Émissions de GES par source en 2022(Gg).....	17
Figure 2. 15: Evolution de la quantité de déchets solides collectés dans les communes urbaines	17
Figure 2. 16: Evolution du nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des sources de rayonnements ionisants	18
Figure 3. 1 : Évolution des superficies des formations forestières au Burkina Faso en (millions d'hectares)	21
Figure 3. 2: Nombre moyen de pieds à l'hectare des espèces pourvoyeuses des principaux PFNL par secteur phytogéographique (pieds/ha)	22
Figure 3. 3: Nombre moyen de pieds à l'hectare des espèces pourvoyeuses des principaux PFNL par Région.....	22
Figure 3. 4: Nombre de retenues d'eau de surface par type au Burkina Faso	23
Figure 3. 5 : Évolution des hauteurs de pluie dans les principales stations (mm)	24
Figure 3. 6 : Évolution des températures moyennes minima annuelles dans les principales stations (en °C).....	24
Figure 3. 7 : Evolution de la vitesse moyenne du vent (en m/s)	24

Figure 3. 8 : Évolution des températures moyennes maxima annuelles dans les principales stations (en °C).....	24
Figure 3. 9: Evolution de l'indice de performance environnementale	26
Figure 4. 1 : Proportions des espèces menacées de disparition	28
Figure 4. 2 : les espèces menacées de disparition	28
Figure 4. 3 : Migration des isohyètes 600 et 900 mm	29
Figure 4. 4 : Evolution de l'incidence (%) des maladies d'origine hydriques et des maladies liées à la qualité de l'air de 2015 à 2024	30
Figure 4. 5 : Proportion des maladies d'origine hydrique en 2024	30
Figure 4. 6 : Proportion des maladies liées à la qualité de l'air en 2024.....	30
Figure 4. 7 : Situation des victimes des inondations de 2015 à 2024	31
Figure 4. 8 : Situation des victimes d'incendie prises en charge par région en 2024	31
Figure 4. 9 : Situation des victimes des vents violents de 2015 à 2024	32
Figure 4. 10 : Situation des victimes des vents violents en 2024 par région	32
Figure 4. 11 : Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (milliards de FCFA).....	33
Figure 4. 12 : Coût des dommages et inefficiences par domaine environnemental en 2008 (% du PIB)	33
Figure 5. 1 : Evolution des dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement (en milliards FCFA)	35
Figure 5. 2 : Répartition des investissements de protection de l'environnement par type d'industrie (en millions FCFA)	35
Figure 5. 3 : Répartition des investissements de protection par domaine environnemental (en millions FCFA) par les ONG et Associations.	35
Figure 5. 1 : Investissements en AEPA (en milliards de FCFA)	36
Figure 5. 1 : Evolution du volume d'eau brute exaurée par l'ONEA (millions de m ³)	36
Figure 5. 6 : Evolution des quantités de semences forestières produites et diffusées (en tonnes)	37
Figure 5. 7 : Evolution du nombre de plants mis en terre (millions)	37
Figure 5. 8 : Evolution du nombre de personnes sensibilisées (en milliers)	38
Figure 5. 9 : Evolution du nombre de producteurs formés (en milliers)	38
Figure 5. 10 : Evolution du nombre de techniciens formés	38
Figure 5. 11 : Evolution des superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées (milliers d'hectares)	39
Figure 5. 12 : Evolution des superficies des terres dégradées récupérées à des fins agricoles (milliers d'hectares)	39
Figure 5. 13 : Evolution de la quantité de bois et du charbon de bois produits (tonne)	40
Figure 5. 14 : Evolution du nombre de PDE et des investissements liés de 2020 à 2024 (F CFA)	41
Figure 5. 15 : Evolution du nombre de jardins nutritifs mis en place de 2017 à 2024	41
Figure 5. 16 : Evolution de la production d'énergies renouvelables	42
Figure 5. 17 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par milieu (%)	42
Figure 5. 18 : Proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par région (%)	42
Figure 5. 19 : Evolution de la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par milieu de résidence (%)	44

Figure 5. 20: Proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par région en 2024 (%)	44
Figure 5. 21 : Evolution de la quantité de déchets solides collectés dans les communes urbaines (milliers de tonnes)	45
Figure 5. 22 : Evolution de la proportion des communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%)	45
Figure 5. 23 : Evolution du taux d'accès national à l'assainissement (%)	45

METHODOLOGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail annuel 2025, le MEEA, par l'entremise de la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS), a procédé, conformément à ses prérogatives, à la réalisation de la dixième édition du Tableau de Bord des statistiques de l'Environnement (TBE), portant sur l'exercice 2024.

Ce document constitue l'aboutissement d'un processus rigoureux et inclusif ayant mobilisé l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans la production de données environnementales. Ce processus méthodologique s'est articulé autour de quatre étapes majeures : (i) la collecte et le traitement des données disponibles ; (ii) l'élaboration du projet initial du TBE 2024 ; (iii) la validation technique du projet et (iv) la diffusion officielle du TBE. La phase de collecte et de traitement des données a reposé essentiellement sur l'exploitation des données issues de l'annuaire statistique de l'environnement de l'année 2024, enrichies de sources complémentaires, toutes centralisées au niveau de la DGESS pour assurer leur cohérence et leur fiabilité. Afin de garantir la cohérence méthodologique et la qualité intrinsèque des données mobilisées, l'équipe de rédaction a tenu un atelier technique dédié à l'examen approfondi des indicateurs sélectionnés pour l'élaboration du TBE 2024. Cette rencontre avait pour objectif fondamental de s'assurer de la qualité des données collectées, tout en veillant à leur comparabilité avec les séries statistiques des années antérieures. À l'issue de cet exercice d'harmonisation et d'analyse critique, un projet consolidé du TBE 2024 a été élaboré. Celui-ci a été soumis à l'appréciation des parties prenantes du sous-secteur de l'environnement lors d'un atelier de validation, qui a permis de recueillir les observations techniques et d'entériner officiellement le document.

Le TBE 2024, une fois validé, a bénéficié d'une diffusion élargie auprès des parties prenantes et du grand public, notamment via les plateformes numériques du ministère à l'adresse <https://www.environnement.gov.bf> ainsi que du Conseil National de la Statistique via <https://www.cns.bf>. Cette démarche vise à favoriser une accessibilité transparente et inclusive aux données environnementales essentielles.

Fidèle à l'approche méthodologique adoptée lors des éditions antérieures, le TBE 2024 s'articule autour du cadre analytique DPSIR (Driving Forces, Pressures, States, Impacts, Responses), traduit en français par forces motrices, pressions, état, impacts et réponses. Ce modèle, recommandé par l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), propose une lecture structurée et dynamique des interactions entre les activités humaines et les systèmes écologiques. Les forces motrices englobent les activités socio-économiques qui influencent

l'environnement, notamment par leur consommation de ressources naturelles. Les pressions reflètent les effets directs de ces activités, tels que les prélèvements, les rejets ou les altérations physiques du milieu. L'état traduit les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques d'un écosystème donné, résultant des interactions entre les pressions anthropiques et les facteurs naturels. Les impacts désignent les conséquences observables, qu'elles soient immédiates ou différées, sur la qualité de l'environnement, telles que la dégradation des habitats, les déséquilibres biologiques ou la contamination des milieux. Enfin, les réponses représentent l'ensemble des mesures stratégiques et réglementaires entreprises pour préserver ou restaurer l'équilibre environnemental. Ce modèle offre ainsi une grille de lecture pertinente, permettant de mieux comprendre les dynamiques en jeu et d'orienter les décisions publiques vers une gestion plus responsable et durable des ressources naturelles.

PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE

Dans leurs pratiques quotidiennes, les populations exercent une diversité d'activités socio-économiques susceptibles d'avoir des effets néfastes sur les écosystèmes. Ces pratiques, porteuses de divers impacts négatifs résultent des interactions entre les choix de production et de consommation, les cadres culturels, les valeurs sociétales et les habitudes individuelles et collectives profondément enracinées.

L'ensemble des mécanismes qui déclenchent ou orientent ces comportements est désigné par le terme de forces directrices. Ces dernières regroupent des déterminants structurels et comportementaux qui façonnent la manière dont les acteurs évoluent dans leur environnement, consomment les ressources et influencent leur cadre de vie.

Dans cette première section du rapport, les indicateurs relatifs aux forces directrices sont organisés selon trois thématiques majeures : les mutations démographiques, les transformations sociales et les dynamiques économiques qui permettent d'expliquer les pressions anthropiques exercées sur l'environnement.

1.1 LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES

Une population croissante et de plus en plus urbaine

La population du Burkina Faso connaît une forte croissance. Le taux d'accroissement annuel moyen entre 2006 et 2019 était de 2,9 %. La population a augmenté d'environ 5 millions d'habitants de 2019 à 2024 selon les projections établies à partir des données du RGPH 5.

La population burkinabè tend également à se concentrer en milieu urbain. Entre 1985 et 2024, la population urbaine a fortement augmenté, passant d'un million en 1985 à 6,8 millions en 2024. Selon les projections sur les données du RGPH 5, en 2024, la région du Centre est la plus dense avec 1 208 habitants au km² et celle du Sahel est la moins dense, avec 34 habitants au km².

La croissance démographique et l'urbanisation entraînent diverses pressions anthropiques sur l'environnement et les ressources naturelles (*Figures 1.1 et 1.2*).

Figure 1. 1: Évolution de la population par milieu de résidence

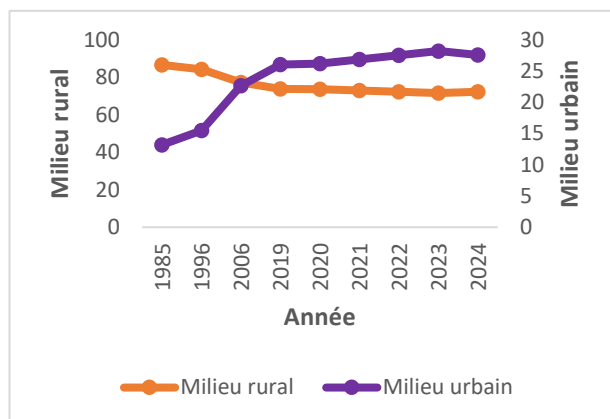
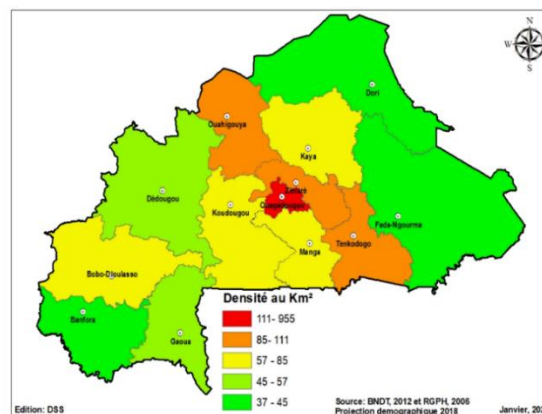


Figure 1. 2: Densité de la population par région en 2018.



Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, RGPH (1985, 1996, 2006, 2019), projection démographique 2020-2035.

1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX

La société burkinabè connaît une profonde transformation marquée par l'évolution des conditions de vie des populations. L'environnement naturel reste la base des moyens de subsistance, notamment par une agriculture agrosylvopastorale et halieutique, qui constitue un pilier de l'économie nationale. Toutefois, la combinaison de cette dépendance aux ressources naturelles et d'une croissance démographique soutenue induit une pression croissante sur les équilibres écologiques.

Des incidences élevées de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de l'analphabétisme : des facteurs potentiels de dégradation de l'environnement.

L'incidence de la pauvreté sur le territoire national reste préoccupante avec un taux de 43,2 % en 2021 contre 36,2 % en 2018 (*Figure 1.3*).

Au niveau régional, neuf régions sur treize ont une incidence de la pauvreté au-dessus de la moyenne nationale (43,2 %, EHCVM 2021) parmi lesquelles les régions du Nord et du Sahel affichent les taux les plus élevés, avec respectivement 67,5 % et 76,1 %. À l'inverse, la région du Centre présente l'incidence de la pauvreté la plus faible avec 8 % (*Figure 1.4*). Cette incidence élevée de la pauvreté entraîne des comportements de survie qui favorisent une exploitation non durable des ressources naturelles.

La situation alimentaire de l'année 2021 est jugée défavorable (*Figure 1.5*). Sur la base du seuil de pauvreté alimentaire, l'incidence de la pauvreté alimentaire est estimée à 53,3 % en 2021. En d'autres termes, une personne sur deux est en situation de pauvreté alimentaire. La pauvreté

alimentaire varie aussi selon le milieu de résidence : 60,5 % en milieu rural et 33,2 % en milieu urbain (EHCVM, 2021).

L'éducation favorise la compréhension des enjeux de la gestion durable de l'environnement. Bien qu'en nette progression, le taux d'alphabétisation reste faible. Il est passé de 34,5 % en 2014 à 42 % en 2021 (EHCVM, 2021). Au niveau régional, le Centre a le taux d'alphabétisation le plus élevé (65,2 %) tandis que le Sahel affiche le taux le plus faible, avec 19,9 % (Figure 1.6). Le faible taux d'alphabétisation constitue un facteur qui compromet la promotion de l'écocitoyenneté.

Figure 1. 3: Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire (%)

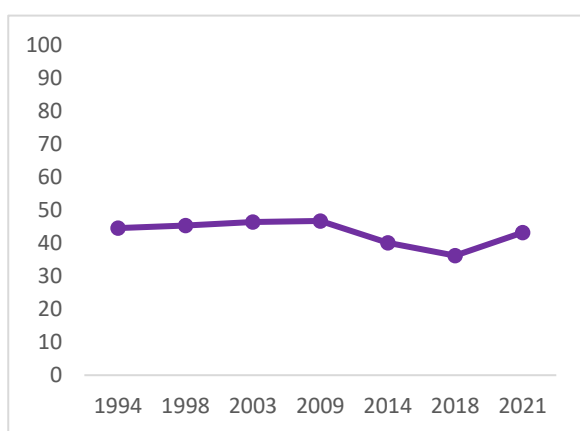
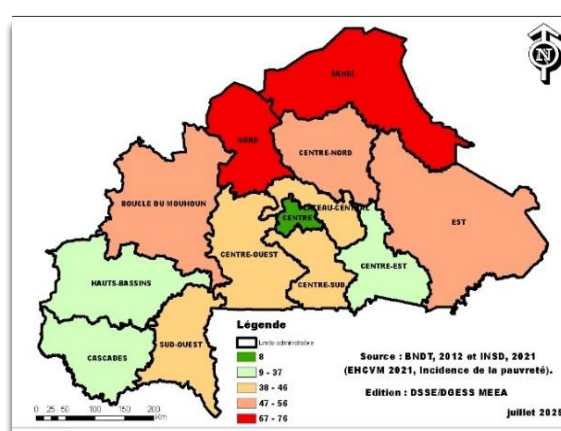


Figure 1. 4: Profil de la pauvreté



Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, EP (1994,1998,2003), EHCVM (2009, 2018, 2021) EMC 2014

Figure 1. 5: Évolution de l'insécurité alimentaire

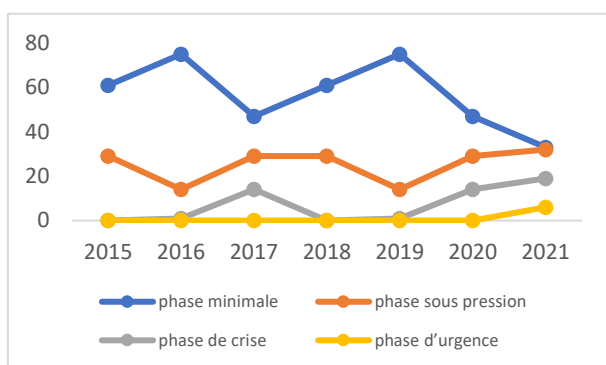
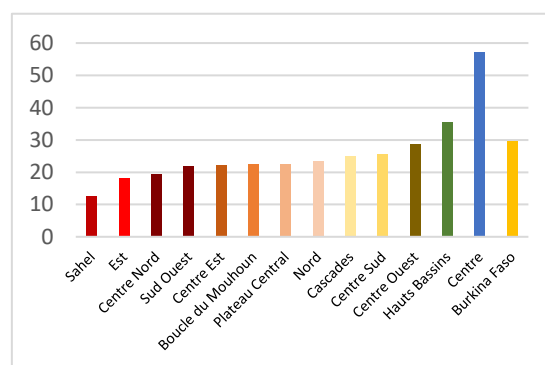


Figure 1. 6: Taux d'alphabétisation (%) par région des 15 ans et plus



Source : DGESS/MEEA, à partir des données de EHCVM 2021

Des ménages peu résilients face aux changements climatiques

Les modes de consommation non durables comme l’utilisation de l’énergie fossile, l’urbanisation non planifiée peuvent avoir des conséquences négatives sur l’environnement.

La production nationale d’électricité est de 1419,1 GWh en 2024 dont 70,34 % proviennent de sources thermiques. La proportion des ménages qui utilisent l’électricité du réseau, l’énergie solaire ou un groupe électrogène pour l’éclairage est en nette progression en 2021, 63,7 % contre 40,4 % en 2018. La région des Cascades enregistre le taux le plus élevé (90,1 %) et le taux le plus faible (31,3 %) dans la région du Sahel (*Figure 1.7*). Le faible accès des ménages à l’électricité induit des pressions sur l’environnement à travers la surexploitation des autres sources d’énergie, notamment le bois et le charbon de bois.

L’accès des ménages à l’eau potable était très élevé au niveau national (78,3 %) en 2021 (*Figure 1.8*). Malgré ce taux relativement élevé, le niveau d’accès à l’eau potable reste insuffisant, surtout en milieu rural, compte tenu du caractère vital de cette ressource.

Figure 1. 7 : Proportion de ménages utilisant l’électricité comme principale source d’éclairage (%) en 2021

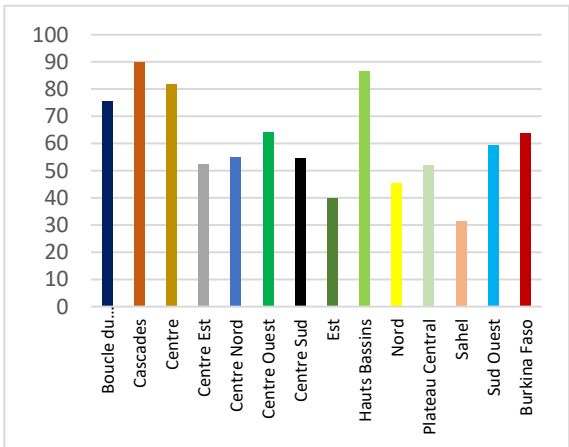
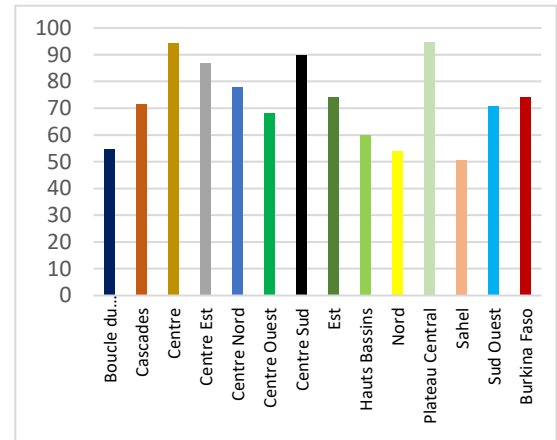


Figure 1. 8 : Proportion de ménages ayant accès à l’eau potable (%) en 2021



Source : DGESS/MEEA à partir des données EHCVM, 2021

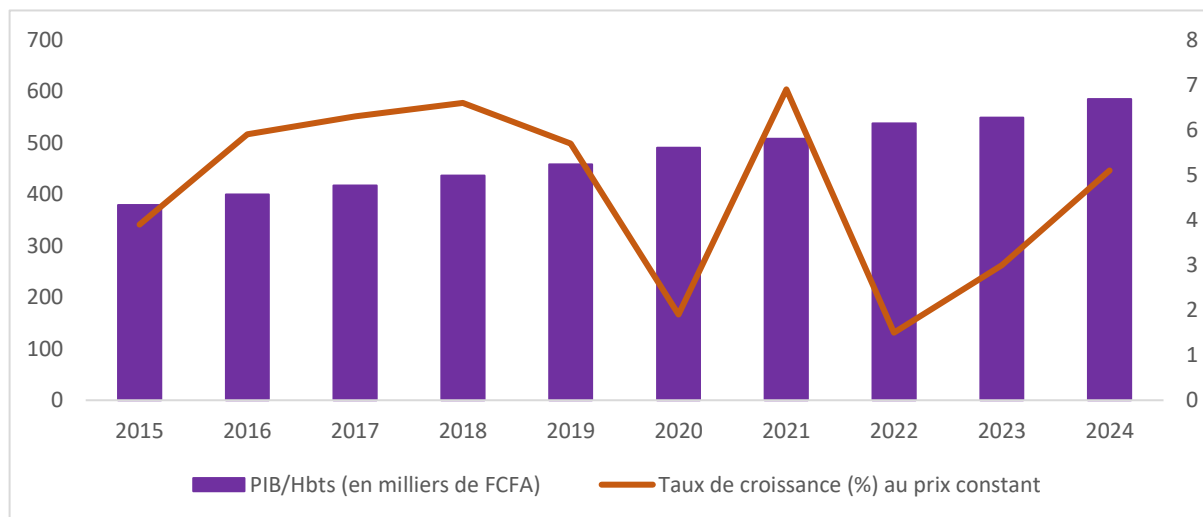
1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES

L'activité économique burkinabè dépend fortement de l'environnement. En effet, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire dont les activités ont un impact sur la qualité et la disponibilité des sols, de l’eau, des forêts et du sous-sol contribuent significativement au Produit Intérieur Brut (PIB).

Un Produit Intérieur Brut croissant

Sur la période 2004-2024, le taux de croissance du PIB présente une tendance à la baisse, avec une moyenne annuelle de 5,5 %, un minimum de 1,5 % en 2022 et un pic de 8,7 % en 2005. Quant au PIB par habitant, il a connu une progression quasi continue, passant de 218 800 FCFA en 2003 à 584 900 FCFA en 2024, soit un taux annuel moyen de 5 % (*Figure 1.9*).

Figure 1. 9: Évolution du PIB/Hbts et du taux de croissance

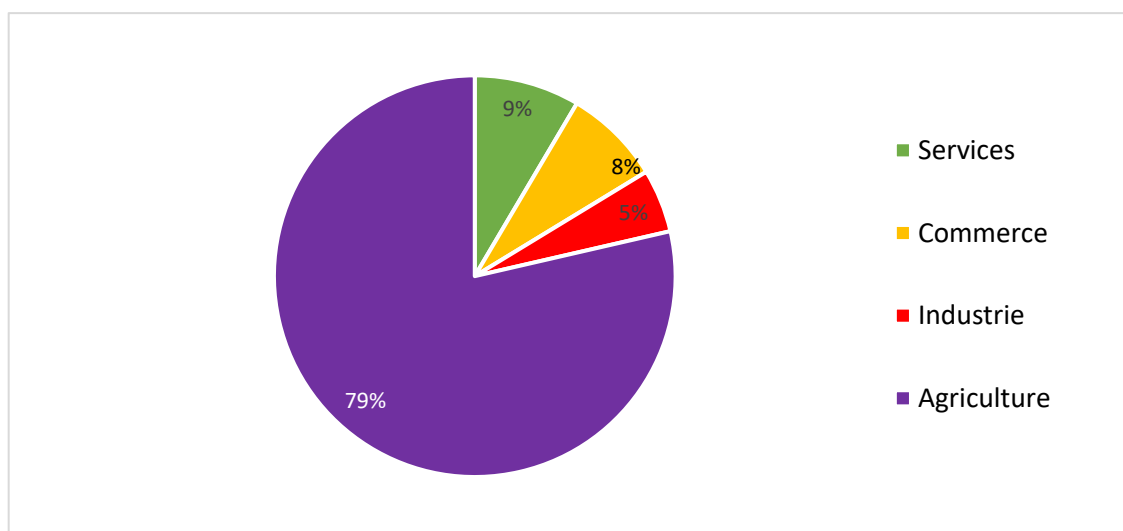


Source : DGEES/MEEA à partir des données de l'INSD

Une population active exerçant de plus en plus dans le secteur primaire

78,6 % de la population active exercent dans l'agriculture (*Figure 1.10*). La part des travailleurs dans l'industrie, le commerce et les services a diminué entre 2014 et 2018.

Figure 1. 10: Répartition (en %) de la population occupée par branche d'activité en 2018



Source : DGEES/MEEA à partir du rapport thématique 5 de l'EMC (INSD, 2018)

CE QU'IL FAUT RETENIR

La dynamique démographique du Burkina Faso se caractérise par une croissance rapide de la population, conjuguée à une urbanisation accélérée. Cependant, cette mutation sociale s'opère dans un contexte marqué par un faible niveau d'alphabétisation et une pauvreté persistante, particulièrement en milieu rural, où près de la moitié de la population vit dans une situation de grande vulnérabilité.

Cette précarité se traduit notamment par des habitats insalubres et un accès limité aux services essentiels tels que l'électricité, ce qui encourage des comportements susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Sur le plan économique, la situation nationale met en évidence la prédominance du secteur tertiaire, suivi des secteurs secondaire et primaire. Ce dernier, à travers l'agriculture, principal levier d'emploi, absorbe une large proportion de la population active, soulignant la dépendance significative aux ressources naturelles et les défis que cela pose en matière de durabilité environnementale.

.

PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Le Burkina Faso fait face à une intensification des pressions exercées sur ses ressources naturelles, conséquence directe de la forte dépendance de son économie vis-à-vis de l’environnement. Les activités anthropiques contribuent à la dégradation du couvert végétal, à l’érosion de la biodiversité ainsi qu’à la pollution des différents compartiments écologiques, tels que les eaux, les sols et l’air.

Dans cette section, les indicateurs de pression sont présentés selon trois axes analytiques : **production, consommation et pollution.**

2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE

Un secteur primaire dynamique

Le secteur primaire regroupe principalement l’agriculture, l’élevage, la pêche, la sylviculture et la chasse. Les pratiques agro-sylvo-pastorales y sont majoritairement de type extensif.

La part du secteur primaire dans la formation du PIB est passée de 22,6 % en 2015 à 18,5 % en 2024, soit une baisse annuelle moyenne de 1,3 % (*Figures 2.1 et 2.2*). Toutefois, bien que sa part relative ait diminué, la valeur absolue de sa contribution a progressé à un rythme d’au moins 3,1 % par an entre 2016 et 2024.

Le caractère extensif des activités du secteur primaire engendre des effets négatifs sur les ressources naturelles et compromet les efforts consentis pour la protection de l’environnement.

Figure 2. 1: Évolution du PIB du secteur primaire (en milliards de francs CFA)

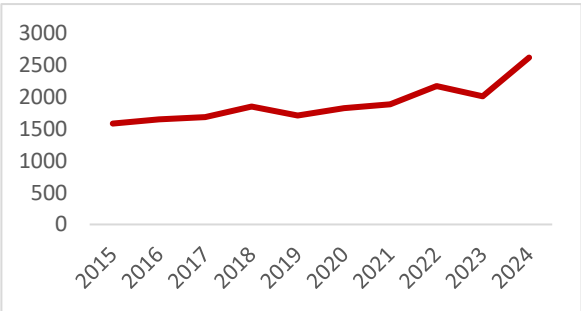
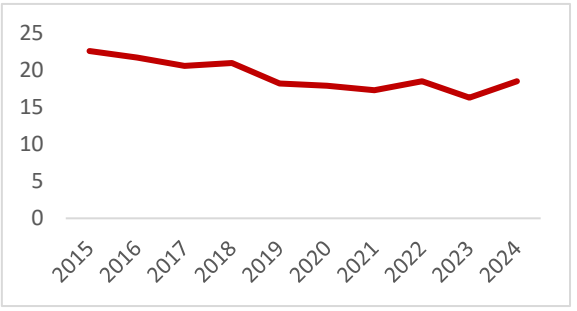


Figure 2. 2: Part (%) du Secteur primaire dans la formation du PIB



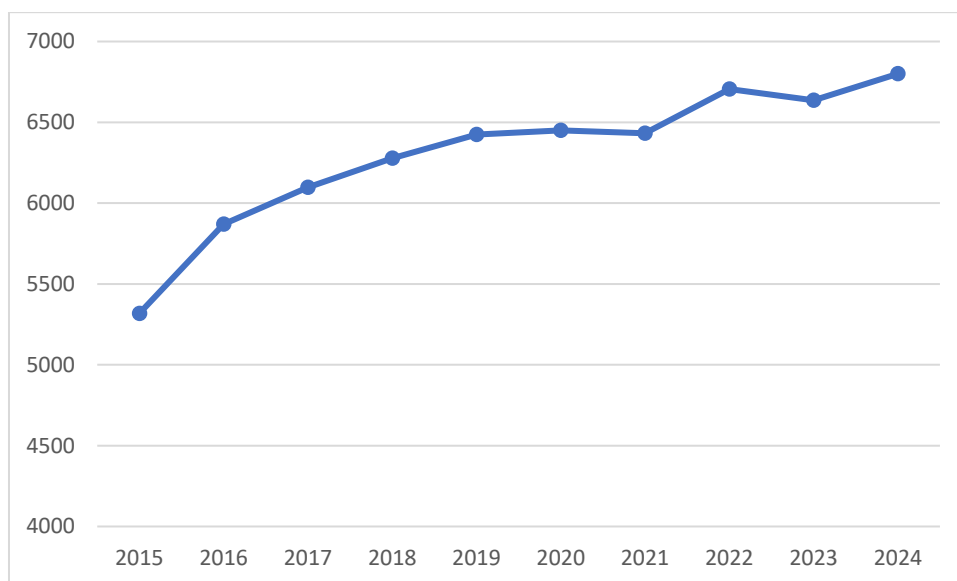
Source : DGESS/MEEA à partir des données INSD, Comptes nationaux trimestriels

Une augmentation continue des superficies cultivées

L’agriculture au Burkina Faso est de type extensif, marqué par une augmentation continue des

terres cultivées. Sur les dix dernières années, la superficie nationale affectée aux principales cultures a connu une hausse (*Figure 2.3*). En effet, elle est passée de 5 318 115 ha en 2015 à 6 800 049 ha en 2024 avec une forte dominance de la superficie des cultures vivrières qui occupent 68,5 % des superficies cultivées contre 31,5 % pour les cultures de rente en 2024. Par ailleurs, le non-respect des normes d'exploitation des berges des plans d'eau et l'utilisation des pesticides sont sources de pollution. Ces pratiques exacerbent les tendances à la dégradation de la santé humaine, des ressources forestières, des ressources en eaux, des sols et perturbent la biodiversité.

Figure 2. 3: Évolution de la superficie cultivée des principales cultures (en millier d'hectares)



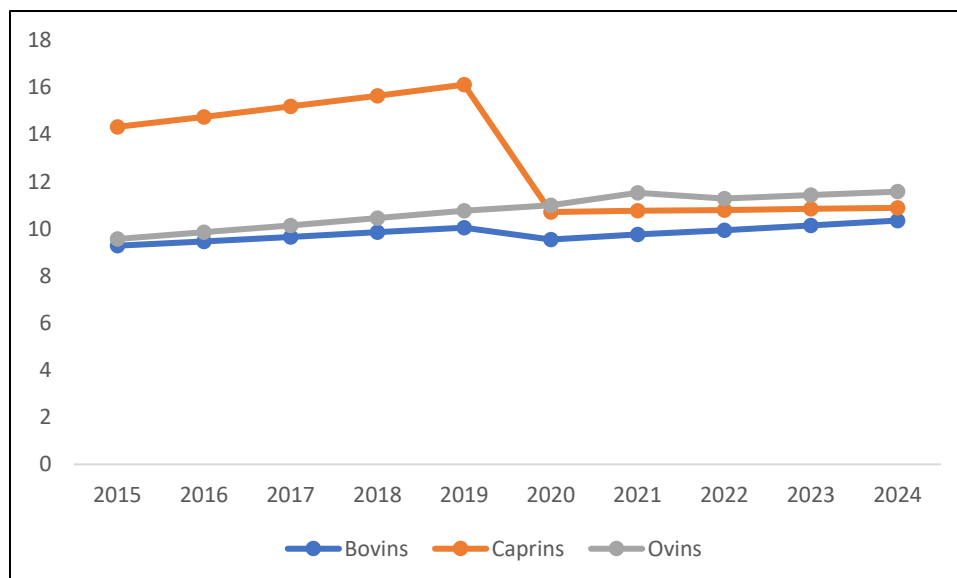
Source : DGESS/MEEA à partir des données de la DGESS/MARAH, 2024

Un cheptel en pleine expansion

L'élevage, dominé par le pastoralisme, est la seconde plus importante activité du secteur primaire. Les effectifs des bovins et des ovins ont augmenté entre 2018 et 2024 avec respectivement des taux d'accroissement moyens annuels de 2,05 % et 1,44 % (*Figure 2.4*). Par contre celui des caprins a baissé de 8 % en moyenne sur la même période

Ce mode d'élevage extensif, conjugué à la croissance des effectifs du cheptel exercent des pressions sur les ressources naturelles entraînant ainsi la dégradation de l'environnement.

Un élevage durable doit tendre vers le mode d'élevage intensif afin d'accroître la productivité tout en luttant contre le surpâturage.

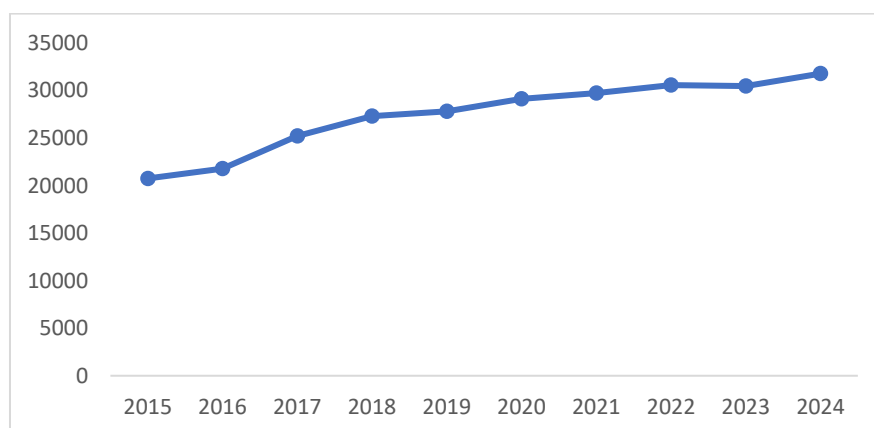
Figure 2. 4: Évolution de l'effectif du cheptel (en millions)

Source : DGESS/MEEA à partir des données de la DGESS/ MARAH, 2024

Une production halieutique tributaire des pratiques de pêche non durable

La pêche de capture s'est progressivement développée avec notamment l'accroissement des possibilités de pêche consécutif à la construction de retenues d'eau sur l'ensemble du territoire national. De 2015 à 2024, la production annuelle de poisson de la pêche de capture a augmenté de 20 750 tonnes à 31 771 tonnes (*Figure 2.5*). Les pressions sur les ressources halieutiques sont entre autres la forte demande nationale de poisson, l'utilisation des techniques et engins de pêche prohibés, l'utilisation non contrôlée des produits chimiques dans les activités industrielles (minières, tanneries), agricoles (pesticides), etc.

La gestion contrôlée des produits chimiques et la sensibilisation des acteurs de la pêche ainsi que la promotion de l'aquaculture contribueraient à la préservation des écosystèmes aquatiques tout en améliorant l'offre de poissons au niveau national.

Figure 2. 5: Évolution de la production de la pêche de capture (tonnes)

Source : DGESS/MEEA à partir des données de la DGESS/ MARAH, 2024

2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire est principalement constitué d'industries extractives, manufacturières, de bâtiments et travaux publics (BTP), de textiles et de production d'énergie. Initialement dominé par les industries manufacturières, le secteur secondaire a connu une forte expansion à partir de 2009 due à l'industrie extractive notamment la production minière.

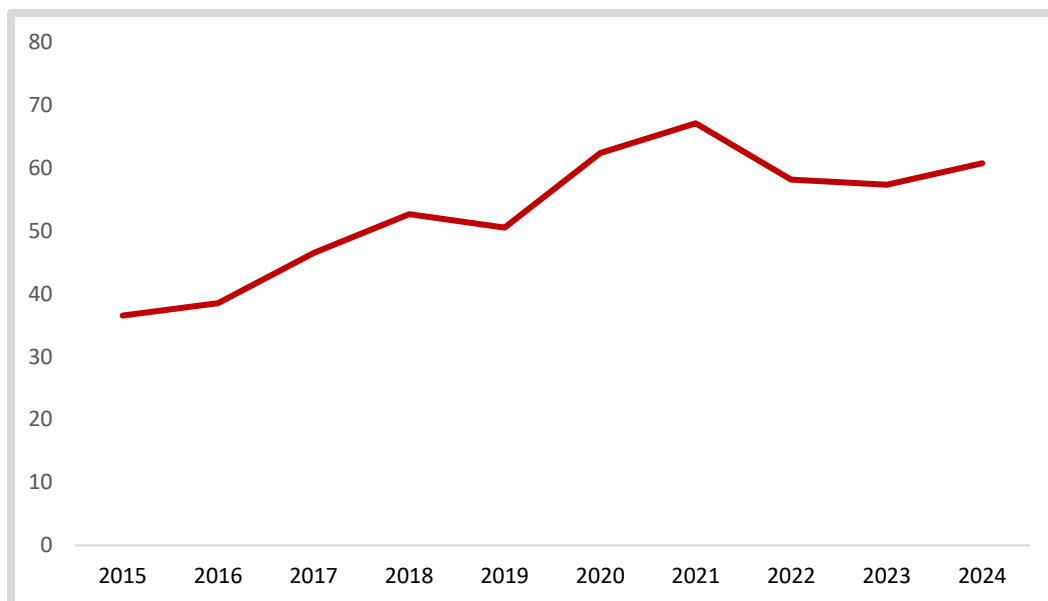
Un boom minier favorable à l'économie mais préjudiciable à l'environnement

L'industrie minière a fortement contribué à la formation des richesses nationales depuis 2008 grâce à une politique minière attractive. L'augmentation continue de la production d'or illustre cette croissance soutenue. Elle est passée de 36,55 tonnes en 2015 à 60,77 tonnes en 2024, soit une hausse de 24,22 tonnes sur la période (*Figure 2.6*). L'activité minière, caractérisée par des formes artisanales, semi-mécanisées et industrielles, est largement portée par la pratique artisanale, très répandue.

L'exploitation minière est une source de devises pour l'économie nationale, mais engendre d'énormes conséquences néfastes sur l'équilibre écosystémique.

La systématisation des Études d'Impact Environnemental, la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale, les inspections environnementales et l'opérationnalisation du fonds de réhabilitation et de fermeture des sites miniers sont entre autres des mesures qui pourraient pallier les problèmes environnementaux relevés. L'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées peut contribuer à réduire les effets néfastes sur l'environnement.

Le secteur secondaire est source de pollution, conséquence, entre autres, de l'application insuffisante de la réglementation environnementale.

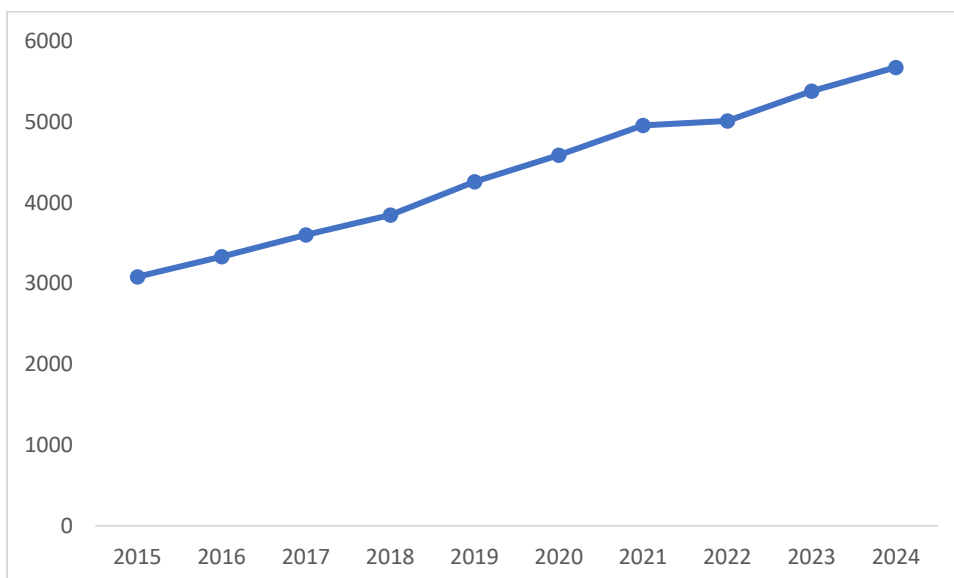
Figure 2. 6 : Évolution de la production totale d'or (tonne)

Source : DGESS/MEEA à partir des données de la DGESS/MEMC, 2024

2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est le premier contributeur au PIB avec une part estimée à 45,6 % en 2024. Son produit intérieur brut progresse à un rythme soutenu passant de 3 082 milliards en 2015 à 5 673 milliards en 2024 ([Figure 2.7](#)).

Ce secteur a un impact significatif sur le bilan énergétique national ainsi que sur la production de polluants atmosphériques et de déchets, en particulier à travers les activités de transport et de commerce.

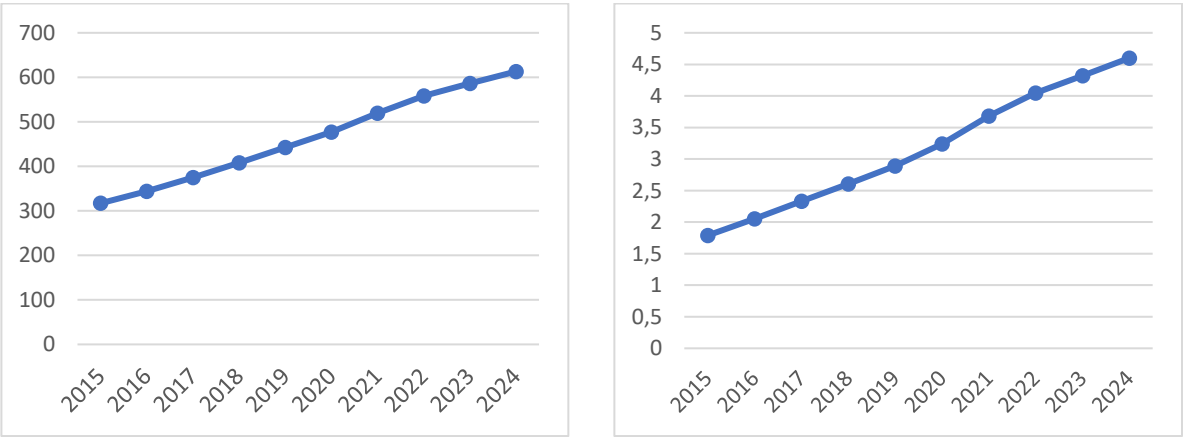
Figure 2. 7: évolution du PIB du secteur tertiaire (en milliards de francs CFA)

Source : DGESS/MEEA à partir des données INSD, Comptes nationaux trimestriels, 2015-2024

Une demande de transport croissante privilégiant le transport individuel

Le parc automobile progresse fortement avec une prédominance des engins à deux roues. En dix ans, le nombre d'engins à deux roues immatriculés et celui des véhicules automobiles a augmenté considérablement, passant respectivement de 1 789 181 à 4 600 138 et 317 111 à 613 008 de 2015 à 2024 (Figures 2.8 et 2.9). Cela pose des défis en matière d'aménagement urbain et de gestion du trafic routier dans les grandes agglomérations. Selon les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (IGES, 2024), en 2022, le secteur de l'énergie y compris le transport est responsable de 11,2 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), 95,7 % des émissions de monoxyde de carbone (CO), plus de 70,6 % des émissions des composés organiques volatils non méthanoïques (COVNM), plus de 95 % des émissions des oxydes d'azote (NO_x) ainsi qu'une part importante des émissions de particules en suspension. Ces polluants participent au réchauffement climatique et comportent des risques sanitaires considérables. La promotion du développement du transport en commun et la limitation de l'âge des véhicules contribueraient à réduire la pollution de l'air.

Figure 2. 8: évolution du parc automobile (en milliers) Figure 2. 9: Évolution du parc moto (en millions)



Source : DGESS/MEEA à partir des données de la MTMUSR

2.4 LA CONSOMMATION

Une forte consommation en eau et en énergie

Au titre des ressources en eau, plus de 1,5 milliard de m³ ont été prélevés en 2010 pour un potentiel estimé à 4,7 milliards de m³ en moyenne par an. La production de l'énergie hydroélectrique (hydroélectricité) avec une demande de plus de 900 millions de m³ et les activités agropastorales pour 522 millions de m³, sont les plus grands utilisateurs d'eau. La demande d'eau domestique est également forte et en nette progression, passant de 103 millions

de m³ en 2001 à près de 158 millions de m³ en 2010. Une gestion concertée et intégrée des ressources en eau est plus qu'une nécessité pour assurer la durabilité de ce capital naturel.

Une consommation d'énergie en forte croissance et tournée vers celles non renouvelables

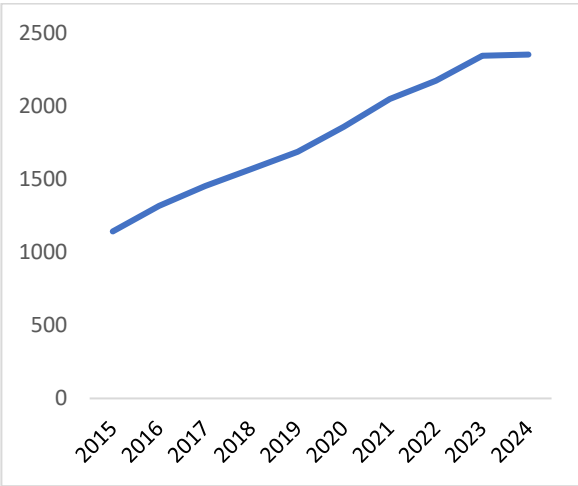
À l'instar des ressources en eau, la consommation des ressources énergétiques s'est accrue. Les combustibles ligneux (bois-énergie et charbon de bois), très utilisés par les ménages sont estimés à 142 271 tonnes en 2024 (Figure 2.11).

La consommation d'électricité a doublé en dix ans passant de 1 317,1 GWhs à 2 351,9 GWh entre 2015 et 2024 (Figure 2.10). Elle est supportée par une production de l'ordre de 1 135,6 GWh dominé par le thermique (78,1 %) (MEMC, 2023).

La consommation des hydrocarbures est en phase avec la forte augmentation du parc automobile. En effet, les ventes de l'ensemble liquide sont passées de 1 117 716m³ à 2 227 500 m³ respectivement de 2015 à 2024 (Figure 2.12). L'augmentation de la consommation de ces énergies engendre des dommages sur l'environnement comme le réchauffement climatique.

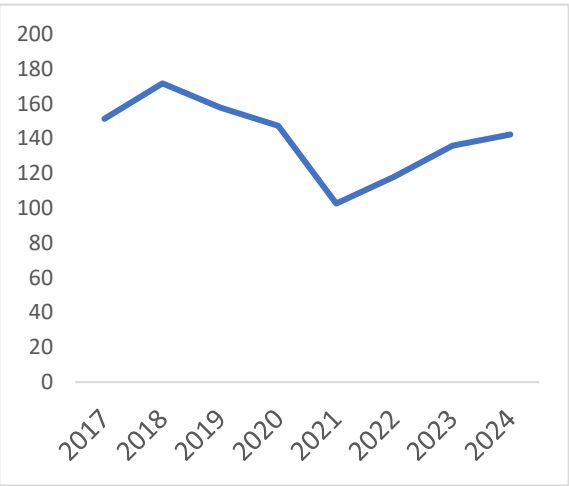
La promotion des énergies renouvelables et des technologies à faible consommation énergétique tels que le solaire, le biogaz, le foyer amélioré etc., sont des alternatives pour un système énergétique durable. Il est également essentiel de promouvoir l'utilisation de moyens de transport à faible émission de gaz à effet de serre, notamment en encourageant l'acquisition d'engins neufs à faible émission de GES et en appliquant efficacement la politique du pollueur-payeur.

Figure 2. 10: évolution de la consommation totale d'électricité (Millions de KWh)

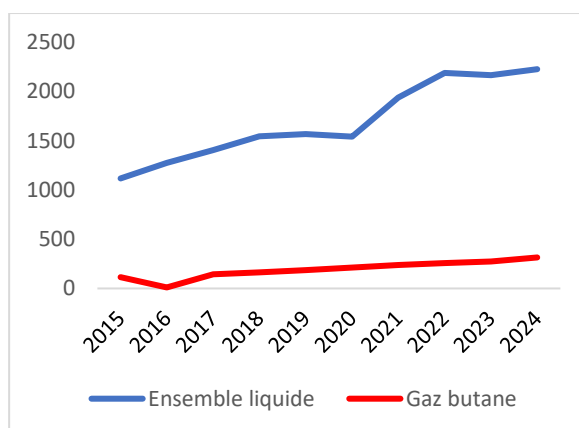


Source : DGESS/MEEA à partir des données DGESS/MEMC

Figure 2. 11: Consommation de bois et charbon de bois (milliers de tonnes)



Source : DGESS/MEEA à partir des données DGEF, 2024

Figure 2. 12: évolution des ventes des hydrocarbures (en milliers de m3)

Source : DGESS/MEEA à partir des données de la DGESS /MEMC, 2024

2.5 LES POLLUTIONS

Les activités de l'ensemble des secteurs socio-économiques génèrent des pollutions et nuisances diverses, qui constituent des sources de risques pour le cadre de vie et l'environnement.

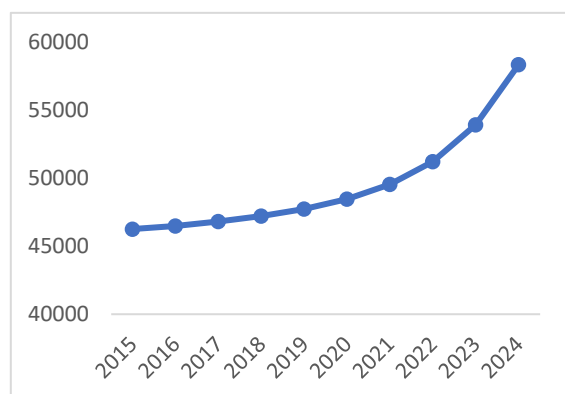
Un accroissement des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté, passant de 46 261,88 Gg de CO₂eq en 2015 à 58 354,2 Gg de CO₂eq en 2024 (Figure 2.13). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des émissions du secteur utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), qui contribue à hauteur de 47,81 %, suivi de l'agriculture (29,40 %) et du secteur de l'énergie (17,05 %) (Figure 2.14).

Le CO₂ représente la majeure partie des gaz à effet de serre (GES) émis en 2022 (70,3 %), en baisse par rapport à 1990 (77,9 %). Le CH₄ est le second GES en termes de poids (19,3 % en 2022), en hausse par rapport à 18,5 % en 1990. Le poids du N₂O, en revanche, a également augmenté entre 1990 et 2022. Les halo-fluorocarbones (HFC) contribuent à moins de 2 % des GES en 2022.

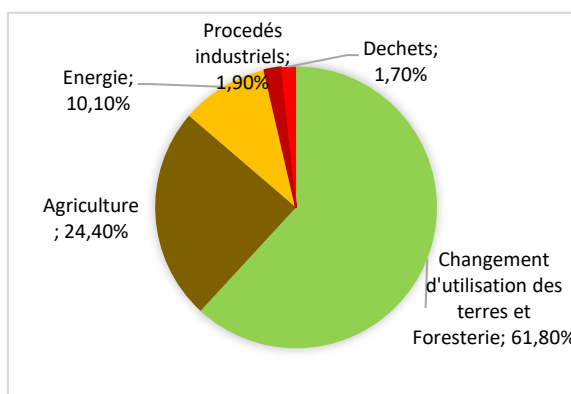
Ces émissions, dues aux activités humaines, participent au réchauffement climatique et à la dégradation de la couche d'ozone.

Figure 2. 13 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre en Gg de CO₂eq



Source : DGESS/MEEA à partir des données du SP/CNDD

Figure 2. 14: Émissions de GES par source en 2022(Gg)



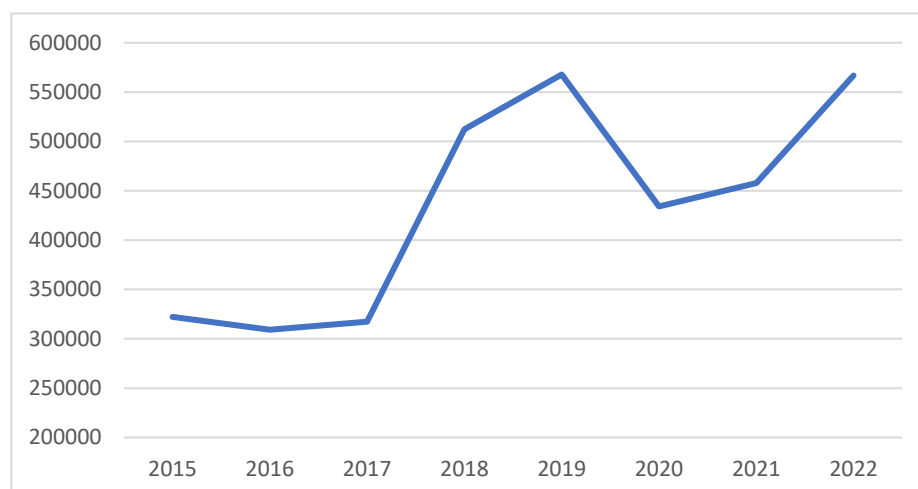
Source : DGESS/MEEA à partir des données du SP/CNDD, IGES 2024.

Une production de déchets à la hausse

Les déchets municipaux constituent une source importante de pollution. La quantité de déchets collectés présente une tendance à la hausse entre 2015 et 2022, passant de 322 314,95 tonnes à 566 680,12 tonnes de déchets solides, malgré des baisses enregistrées en 2016 et 2020 (*Figure 2.15*). L'augmentation de sa production est en liée due à la croissance démographique et aux choix de consommation.

L'amélioration des schémas directeurs de gestion des déchets des communes avec la prise en compte du caractère non biodégradable de certains déchets, la promotion des pratiques de recyclage, de réutilisation, l'opérationnalisation de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques, contribueraient à une meilleure gestion de la problématique des déchets.

Figure 2. 15: Évolution de la quantité de déchets solides collectés dans les communes urbaines de 2015 à 2022 (en tonne)



Source : DGESS MEEA à partir des données du rapport d'enquête 2023

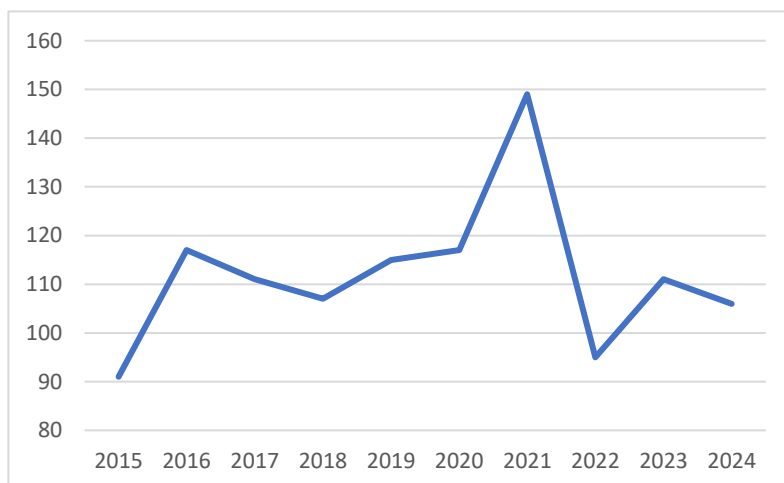
Des risques technologiques de plus en plus présents

Les technologies nucléaires bien que méconnues du grand public sont de plus en plus utilisées dans les secteurs socio-économiques au Burkina Faso.

En effet, l'évolution du nombre d'autorisations délivrées traduit une forte utilisation de sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants dans les domaines industriel et médical. De 2015 à 2024, le nombre d'autorisations délivrées est passé de 91 à 106 avec un pic de 149 autorisations en 2021 (*Figure 2.16*).

L'utilisation des équipements radioactifs et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants non contrôlée peut être un danger potentiel pour les travailleurs, le public et l'environnement. À cet effet, l'ARSN a élaboré en 2024 cinq textes législatifs et réglementaires en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire et dix guides de bonnes pratiques.

Figure 2. 16: Évolution du nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des sources de rayonnements ionisants



Source : DGESS MEEA à partir des données de ARSN

BON À SAVOIR

Les modes de production au Burkina Faso se caractérisent par l'accroissement des superficies cultivées, l'utilisation croissante de substances radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants dans les secteurs médical et industriel, l'expansion de l'exploitation minière, ainsi que par une augmentation du parc automobile, marquée par la prédominance du transport individuel. Ces dynamiques entraînent une hausse significative des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Par ailleurs, les habitudes de consommation révèlent une demande accrue en eau et en énergie, notamment d'origine non renouvelable. Ces modes de production et de consommation non durables compromettent la qualité de l'environnement et accentuent les pressions sur les ressources naturelles.

PARTIE 3 : L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est soumis à des facteurs anthropiques tels que l'exploitation minière de l'or, les pratiques agricoles inadaptées, la déforestation, la pression urbaine et la gestion inadéquate des déchets qui entravent le bon fonctionnement des services écosystémiques. Ces pressions conjuguées aux effets des changements climatiques engendrent des conséquences néfastes sur les différentes composantes de l'environnement, telles que sont les ressources forestières, fauniques et halieutiques, l'eau, l'air et les sols.

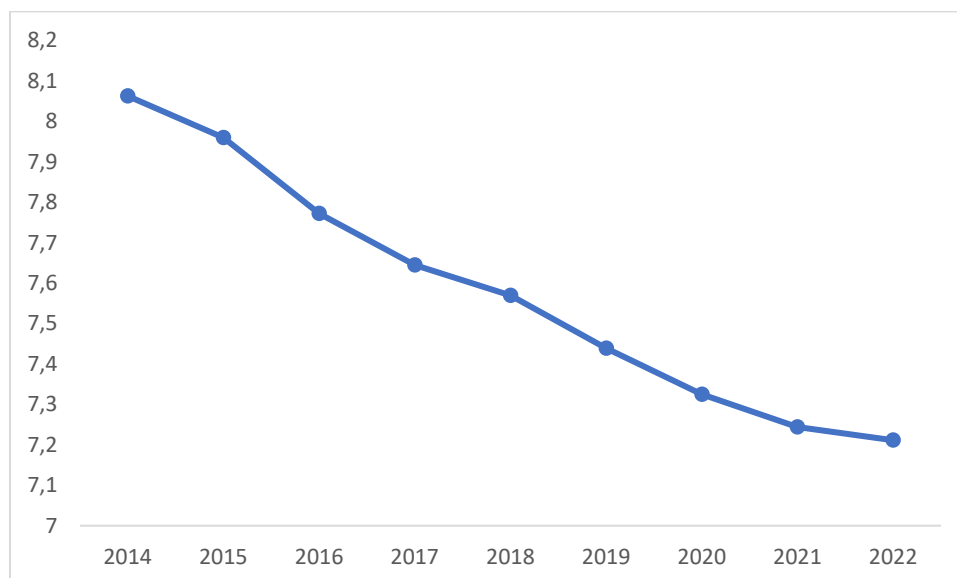
3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

Une dégradation croissante des ressources forestières

La monographie nationale sur la diversité biologique de 2019 met en évidence une pluralité d'espèces : 531 espèces ligneuses, 1779 espèces herbacées, 301 espèces cultivées, 636 espèces d'algues, 34 espèces de champignons macroscopiques, 28 espèces de champignons microscopiques et 26 espèces de fougères.

Selon le Rapport d'études pour la production des statistiques de l'occupation/utilisation des terres au Burkina Faso du SP-REDD+, l'occupation des terres en 2022 se caractérise par la prédominance des terres cultivées, qui couvrent 16 836 155,49 ha, soit 61,58 % de la superficie totale du pays. Les terres forestières occupent le deuxième rang avec 7 211 447,84 ha, soit 26,38 % du territoire national. Les prairies représentent 2 551 638,34 ha, soit 9,33 % de la surface totale. Les établissements et les terres humides sont moins étendus, avec respectivement 332 656,13 ha (1,22 %) et 212 783,10 ha (0,78 %). Les autres terres sont marginales, avec seulement 196 329,73 ha (0,72 %).

La superficie des formations forestières est passée de 8 063 094 ha en 2014 à 7 211 448 ha en 2022, soit une baisse de 851 646 ha (*Figure 3.1*). Cette régression pourrait s'expliquer par une augmentation des terres cultivées sur la période.

Figure 3. 1 : Évolution des superficies des formations forestières au Burkina Faso en (millions d'hectares)

Source : DGESS MEEA à partir des données du rapport d'études du SP-REDD+, Août 2023

Les régions du Sud-Ouest, des Cascades et des Hauts-Bassins, les plus riches en espèces pourvoyeuses de PFNL.

L'analyse de la densité des espèces pourvoyeuses des principaux PFNL selon les régions met en évidence une forte hétérogénéité à travers le territoire national, avec des densités maximales enregistrées dans les régions du Sud-Ouest (29,66 pieds/ha), des Cascades (28,21 pieds/ha) et des Hauts-Bassins (26,02 pieds/ha), traduisant une richesse importante d'espèces végétales dans ces zones à forte pluviométrie et à couverture végétale dense. En revanche, les valeurs les plus faibles sont observées dans les régions du Sahel (7,42 pieds/ha), du Centre-Nord (8,45 pieds/ha) et du Nord (9,16 pieds/ha), caractérisées par des conditions climatiques plus rudes, limitant ainsi le potentiel de disponibilité en PFNL dans ces zones (*Figure 3.3*). Des variations importantes sont observées selon les secteurs. En effet, les zones sahéliennes présentent les densités les plus faibles, moins de 8 pieds/ha, tandis que la densité est plus importante dans les secteurs soudaniens avec 27,72 pieds/ha, soit près de quatre fois plus que le secteur sahélien strict (*Figure 3.2*). Ces disparités sont dues aux facteurs climatiques et anthropiques.

Figure 3. 2: Nombre moyen de pieds à l'hectare des espèces pourvoyeuses des principaux PFNL par secteur phytogéographique (pieds/ha)

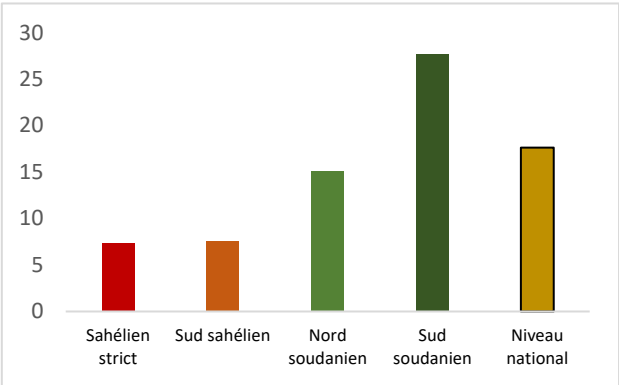
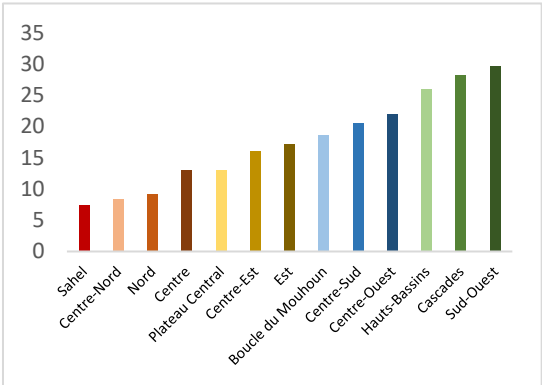


Figure 3. 3: Nombre moyen de pieds à l'hectare des espèces pourvoyeuses des principaux PFNL par Région



Source : DGESS MEEA à partir des données de l'IFN2.

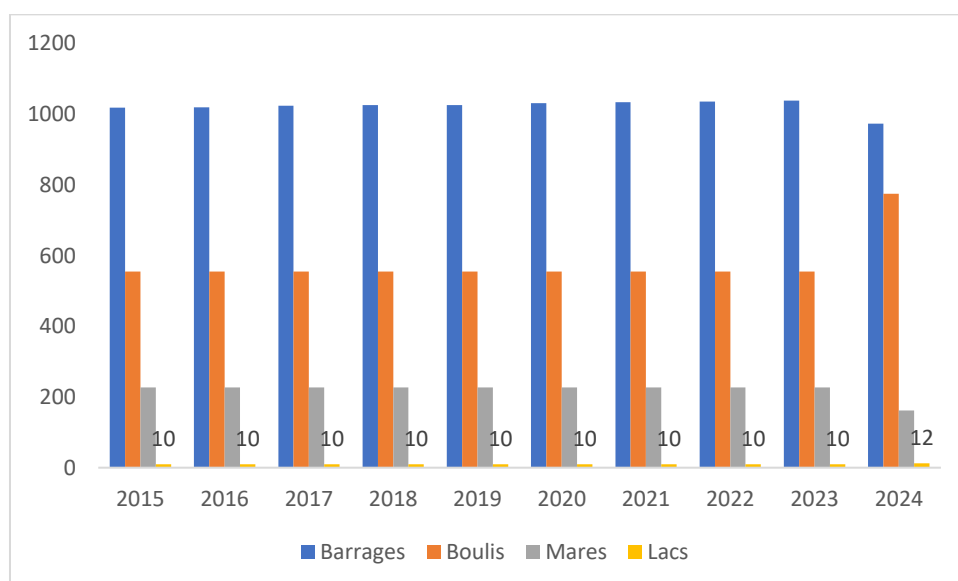
Des ressources fauniques et halieutiques diversifiées

Le Burkina Faso dispose d'importantes ressources fauniques et halieutiques composées de micro-organismes, de vertébrés et d'invertébrés aquatiques et terrestres. Selon la monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019, on dénombre 120 espèces de poissons, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 23 espèces d'oiseaux d'élevage, 140 espèces de mammifères sauvages, 91 espèces de mammifères d'élevage, 51 espèces de chauves-souris et 104 espèces de reptiles.

3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique national se rattache à quatre bassins versants nationaux : le Nakanbé, le Mouhoun, le Niger et la Comoé.

La gestion rationnelle et durable des ressources en eau demeure une préoccupation majeure. En effet, le Burkina Faso fait face à une pression sur ses ressources causée par les disparités de la pluviométrie, l'accroissement de la population et le développement des activités économiques. Le nombre de retenues d'eau de surface (barrages, boulis, mares et lacs) est estimé à 1 911 (MEEA 2024), dont 50,96 % de barrages (Figure 3.4).

Figure 3. 4: Nombre de retenues d'eau de surface par type au Burkina Faso

Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'Annuaire statistique de l'eau et l'assainissement du MEEA 2024

Une tendance à la hausse des précipitations et à la baisse des températures

Le Burkina Faso a un climat tropical de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance entre une longue saison sèche (novembre-mai) et une courte saison pluvieuse (juin-octobre) marquée par une irrégularité spatio-temporelle des précipitations.

Les données pluviométriques montrent une fluctuation des cumuls annuels marquée par une légère tendance à la hausse. Le cumul le plus élevé a été enregistré en 2022 à Gaoua (1271 mm) et le plus faible en 2014 à Dori (432 mm) (*Figure 3.5*).

De 2015 à 2024, les températures moyennes annuelles maximales ont connu une légère hausse dans les stations de Dori, Ouagadougou et Gaoua, tandis que les minimales sont globalement en baisse à l'exception de la station de Ouagadougou où une légère hausse a été observée. (*Figure 3.6* et *Figure 3.8*).

Deux vents caractérisent les saisons au Burkina Faso : l'harmattan soufflant du nord-est vers le sud pendant la saison sèche et la mousson qui souffle du sud-ouest à l'est et qui est porteuse de pluies. La vitesse moyenne annuelle a connu une légère augmentation au cours des 10 dernières années avec un pic de 3,3 m/s en 2023 à la station Ouagadougou aéroport. La vitesse la plus faible a été observée en 2019 et 2020 (0,8 m/s) à la station de Dori. (*Figure 3.7*).

En raison de la situation sécuritaire, les données concernant la station météorologique de Dori au nord du pays ne sont pas disponibles depuis 2022.

Figure 3. 5 : Évolution des hauteurs de pluie dans les principales stations (mm)

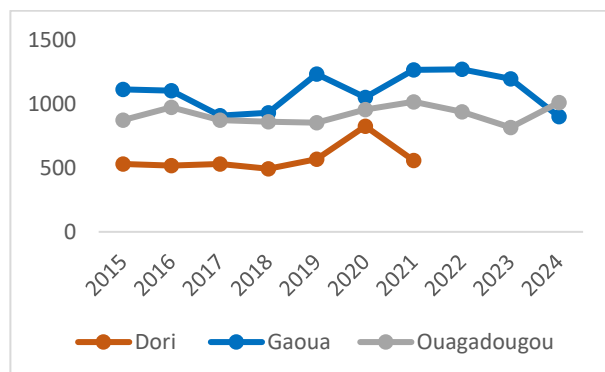


Figure 3. 6 : Évolution des températures moyennes minima annuelles dans les principales stations (en °C)

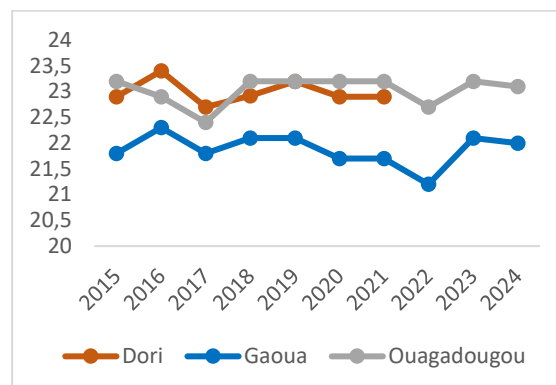


Figure 3. 7 : Évolution de la vitesse moyenne du vent (en m/s)

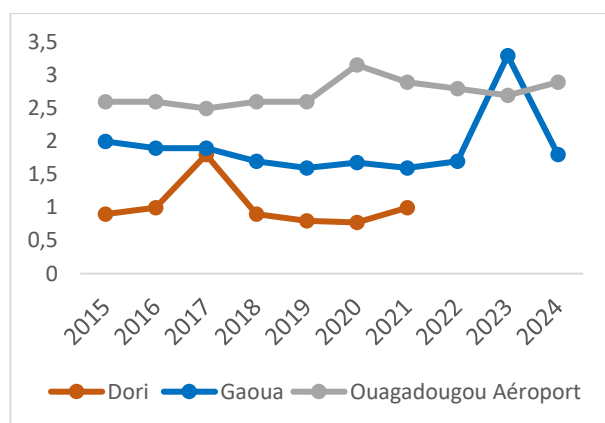
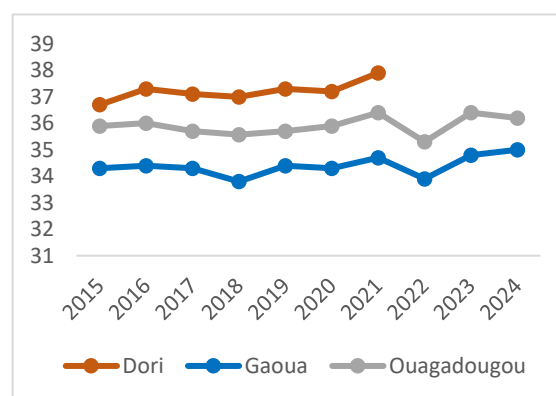


Figure 3. 8 : Évolution des températures moyennes maxima annuelles dans les principales stations (en °C)



Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'ANAM.

3.3 LES SOLS

On dénombre neuf (9) classes de sols sur l'ensemble du territoire national qui sont :

- (i) les sols minéraux bruts, qui représentent 5 % des sols du Burkina. Ils sont peu épais en raison de leur faible évolution pédologique et sont d'un intérêt agronomique nul ;
- (ii) les sols peu évolués, qui représentent 30 % et qui se rencontrent dans les régions du Centre-Ouest (Sanguié), du Nord, du Centre-Nord et de l'Est. Ces types de sols sont généralement riches en éléments minéraux mais très sensibles à la dégradation ;
- (iii) les sols ferralitiques, qui couvrent 1 % du pays se retrouvent dans les provinces du Houet, du Kénédougou, de la Comoé, de la Léraba et du Nounbiel. Ils se développent sur des grès mais aussi sur des schistes et ont une faible réserve en eau ;

- (iv) les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse sont très répandus et occupent 43 % du pays. Ils se caractérisent par leurs teneurs élevées en oxydes et hydroxydes de fer ou de manganèse ;
- (v) les vertisols représentent 4 % du territoire et sont majoritairement présents dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Est. Ce sont des sols argileux avec une forte teneur en matière organique et une bonne capacité de rétention en eau ;
- (vi) les sols brunifiés qui représentent 5 % des sols du pays et sont situés principalement dans les régions du Centre-Nord, Centre-Sud, Centre-Est et Sud-Ouest. Ce sont des sols riches en humus avec une forte activité biologique ;
- (vii) les sols iso humiques qui occupent de 2 % du territoire sont généralement localisés dans la région du Sahel et ont une faible disponibilité en eau ;
- (viii) les sols sodiques qui couvrent 3 % du territoire sont caractérisés par la présence de sodium et/ou de magnésium échangeables. Ils sont dominants dans la région du Sahel ;
- (ix) les sols hydromorphes qui représentent environ 7 % se trouvent le long des fleuves et des rivières.

Une proportion importante de sols sensibles à la dégradation

Une tendance générale à la hausse de la dégradation des sols est observée entre 2002 et 2012. Les superficies des sols fortement dégradées sont passées de 3 856 474 ha à 5 156 181 ha.

Les sols les plus sensibles à la dégradation sont les sols minéraux, les sols peu évolués, les sols sodiques ou salés sodiques et les sols hydromorphes qui représentent 45 % des sols du pays. L'érosion hydrique est faible dans les régions du Sahel et du Centre-Ouest, moyenne dans les régions des Cascades, les Hauts-Bassins et du Sud-ouest, élevée dans les régions du Plateau Central, du Centre et du Centre-Est et très élevée dans les régions du Nord et du Centre-Nord.

3.4 L'AIR

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays, connaît une dégradation de la qualité de l'air ambiant. La pollution de l'air peut être causée par les rejets de gaz issus du secteur de l'énergie, des procédés industriels, de l'agriculture, de la foresterie, du transport et de l'incinération à ciel ouvert des déchets.

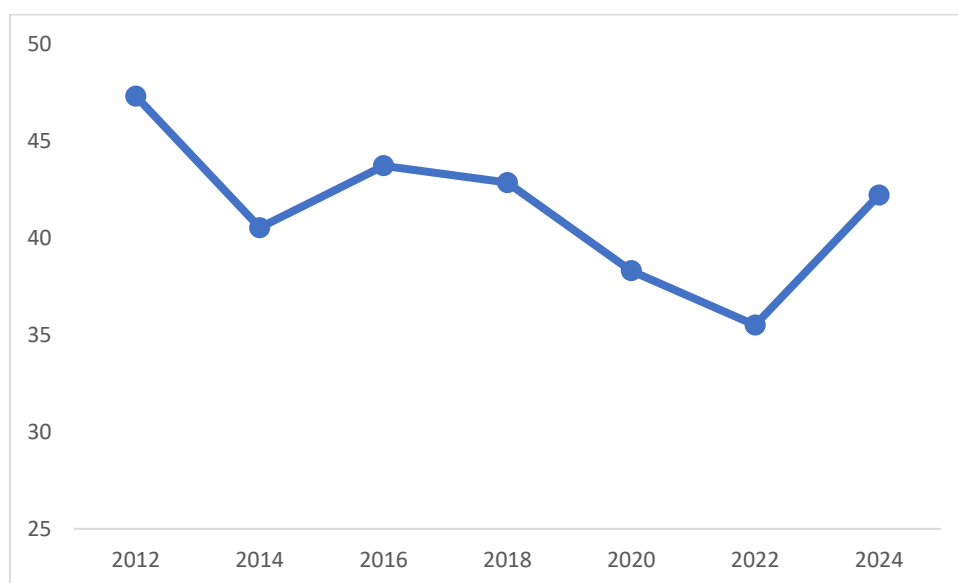
Amélioration de l'état environnemental sur la base de l'Indice de Performance Environnementale (IPE) en 2024

L'IPE constitue un outil analytique reconnu à l'échelle internationale, visant à mesurer la qualité et l'efficacité des politiques environnementales mises en œuvre par les États. Fondé sur

quarante (40) indicateurs regroupés en onze (11) domaines clés, il offre une lecture synthétique et comparative du niveau de durabilité dans le monde.

Après une décennie marquée par une tendance à la baisse depuis 2012, l'indice de performance environnementale (IPE) du Burkina Faso montre enfin des signes encourageants de redressement. En 2024, le pays enregistre un score de 42,2 sur 100, en nette amélioration par rapport aux 35,5 points obtenus en 2022, soit une progression de 6,7 points en deux ans (*Figure 3.9*). Cette amélioration pourrait s'expliquer par la mise en œuvre efficace des politiques et stratégies en lien avec l'environnement, l'eau et l'assainissement.

Figure 3. 9: Évolution de l'indice de performance environnementale



Source : DGEES/MEEA 2024, à partir des données de <https://global-reports.23degrees.eu/epi/root>

Qualité moyenne de l'air ambiant par rapport à la norme nationale

Le suivi de la qualité de l'air se rapporte aux polluants qui ont un impact sur la santé publique. Il s'agit des particules fines de taille inférieure ou égale à 10 microns. La qualité de l'air ambiant au Burkina Faso reste préoccupante. En effet, les matières particulaires (PM10) dans l'air ont une concentration supérieure aux normes aussi bien nationales qu'internationales comme l'indiquent des mesures dans certaines zones stratégiques de la nation. Ainsi, un rapport sur la qualité de l'air dans six villes (Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Kaya et Gaoua) du Burkina Faso produit en 2024 par la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE), a révélé que dans lesdites villes les concentrations moyennes journalières de PM10 étaient largement au-dessus de la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) située à $45 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Au niveau national, seule la ville de Ouagadougou enregistre

une concentration moyenne journalière de PM10 (493,5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) supérieure à la norme fixée à 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

BON À SAVOIR

Les ressources forestières, fauniques, hydrauliques et halieutiques du Burkina Faso subissent une dégradation continue, en dépit des efforts déployés par les acteurs engagés dans la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Plusieurs types de sols sont affectés par une dégradation qui compromet les activités humaines, aggravée par les effets néfastes des changements climatiques. Les températures affichent une tendance à la hausse, tandis que la pluviométrie demeure irrégulièrement répartie dans le temps et l'espace. La concentration de particules dans l'air ambiant des principaux centres urbains excède les normes établies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

PARTIE 4 : LES IMPACTS DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les pressions et menaces d'origine anthropique sur l'environnement entraînent des effets significatifs sur les plans social, économique et écologique. Cette section examine leurs répercussions sur la faune, la flore, les ressources en eau, la santé humaine, ainsi que sur les activités économiques.

4.1 LES IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU

Érosion de la biodiversité

La dégradation de l'environnement est à l'origine de menaces sur la biodiversité avec la raréfaction et/ou la disparition d'espèces forestières, fauniques et halieutiques. Ainsi, 350 espèces de plantes, 12 espèces de mammifères sauvages, 19 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles et 48 espèces de poissons sont menacées (Figure 4.2). Parmi les 607 espèces ligneuses répertoriées au Burkina Faso et soumises aux critères de classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), il ressort que 124 espèces sont menacées de disparition (Monographie nationale sur la diversité biologique, 2019).

Les espèces les plus menacées sont les poissons (40 %), tandis que les oiseaux sont les espèces les moins menacées (4 %) (Figure 4.1). En effet, parmi toutes ces espèces, les oiseaux présentent une meilleure capacité d'adaptation aux pressions anthropiques.

Figure 4. 1 : Proportions des espèces menacées de disparition

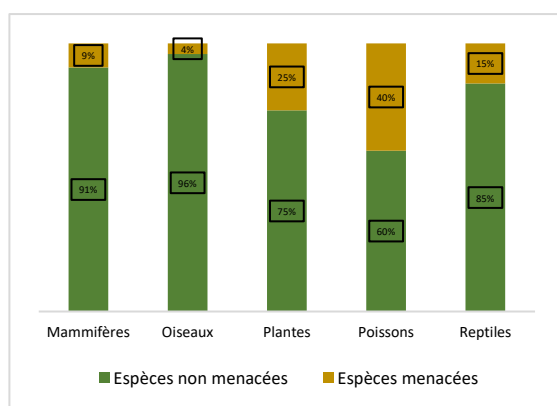
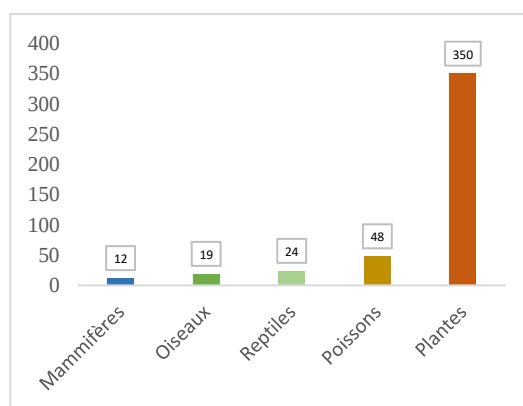


Figure 4. 2 : les espèces menacées de disparition



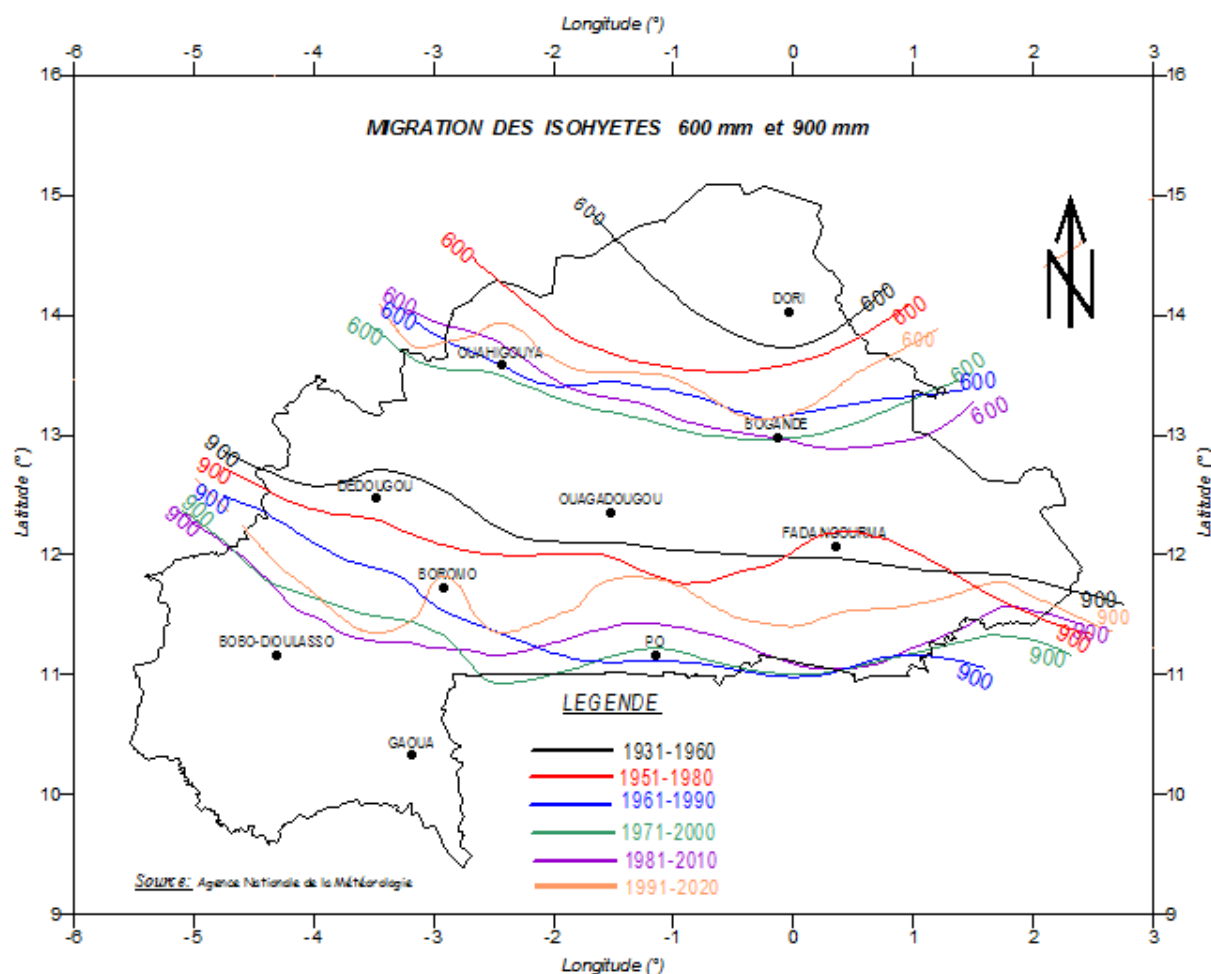
Source : DGEES/MEEA 2022, à partir des données de la monographie nationale de la diversité biologique (2019).

Augmentation des précipitations dans certaines zones du pays

L'analyse de la pluviométrie des dernières décennies montre un déplacement des isohyètes 600

et 900 mm du sud vers le nord sur la période 1991-2020 par rapport à la période 1981-2010 (*Figure 4.3*). Ce déplacement des isohyètes témoigne d'une extension des zones humides.

Figure 4.3 : Migration des isohyètes 600 et 900 mm



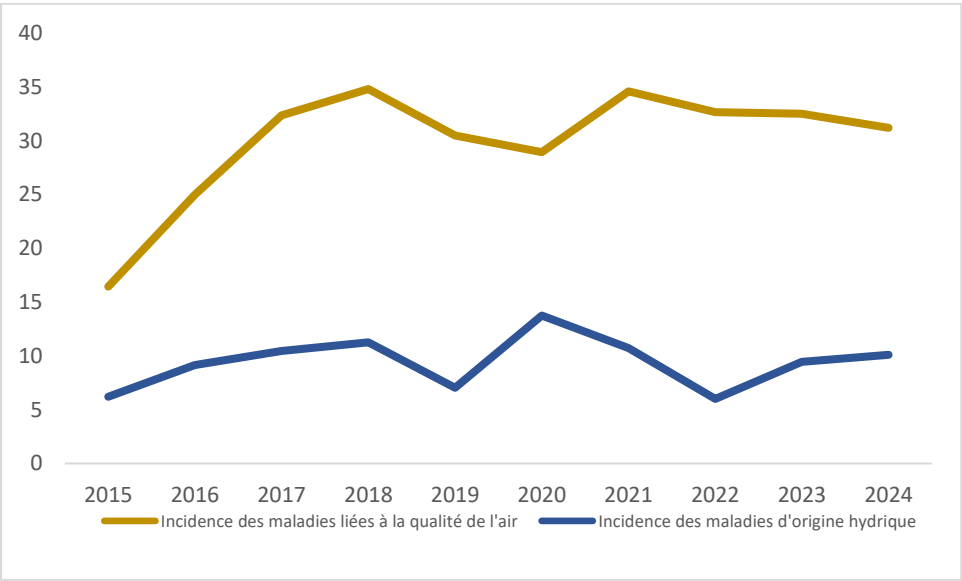
Source : ANAM

4.2 IMPACTS SUR LA SANTÉ HUMAINE

Fluctuations des maladies d'origine hydrique et hausse des pathologies respiratoires.

La pollution de l'eau, de l'air et des sols est un facteur de dégradation de l'environnement qui entraîne diverses pathologies, notamment infectieuses, parasitaires et respiratoires. De 2015 à 2024, l'évolution des maladies d'origine hydrique présente une évolution irrégulière tandis que l'incidence des maladies liées à la qualité de l'air connaît une augmentation notable. En effet, l'incidence des maladies d'origine hydrique est passée de 6,2 % à 10 % sur la même période avec une baisse en 2022 (5,9 %). Par ailleurs celle des maladies liées à la qualité de l'air est passée de 16,4 % à 31,2 % sur la même période (*Figure 4.4*). Cette situation illustre une aggravation des problèmes de santé, principalement liés à la qualité de l'air et à la potabilité de l'eau.

Figure 4. 4 : Évolution de l’incidence (%) des maladies d’origine hydriques et des maladies liées à la qualité de l’air de 2015 à 2024



Source : DGESS/MEEA, à partir de l'annuaire statistique du Ministère de la santé.

En 2024, les maladies d’origine hydrique révèlent une prédominance des diarrhées (50,4 %), suivies des parasitoses intestinales (40,2 %) (Figure 4.5). Concernant les maladies liées à la qualité de l’air, la pneumonie prédomine (59,2 %), suivie des broncho-pneumonies (14,7 %) (Figure 4.6).

Figure 4. 5 : Proportion des maladies d’origine hydrique en 2024

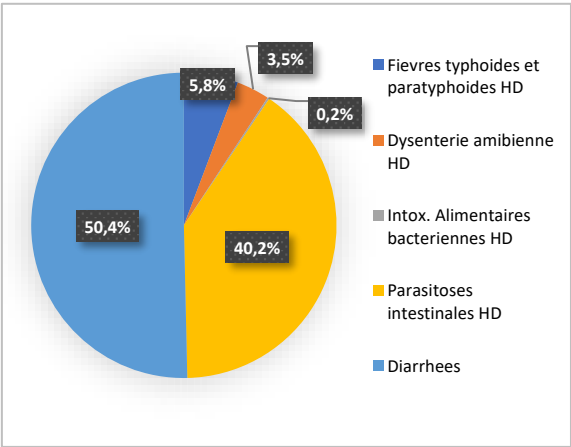
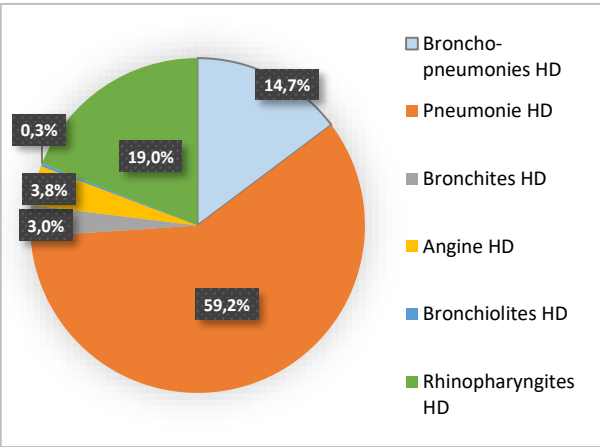


Figure 4. 6 : Proportion des maladies liées à la qualité de l’air en 2024



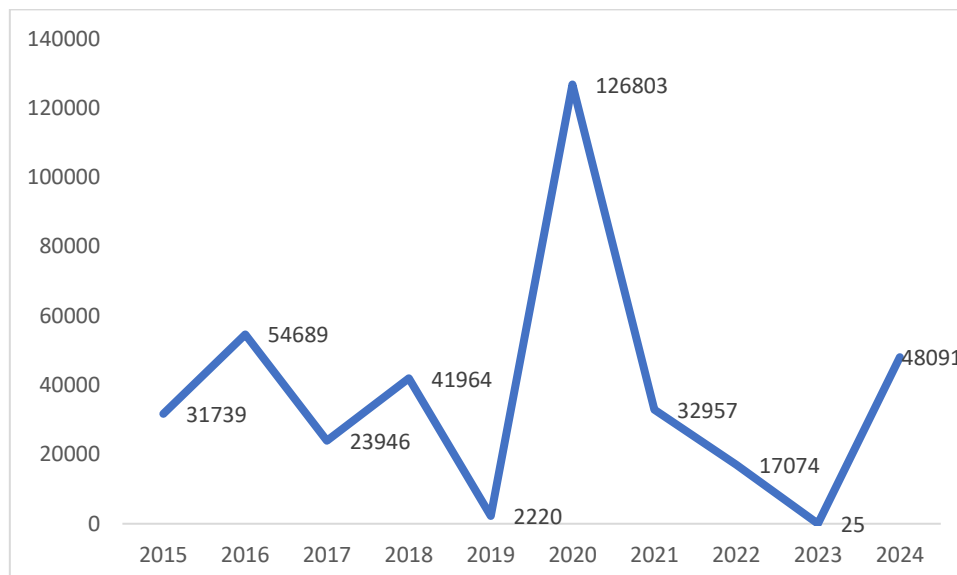
Source : DGESS/MEEA, à partir de l'annuaire statistique du Ministère de la santé.

Des personnes touchées par des catastrophes naturelles

Durant ces dernières années, plusieurs personnes ont été touchées par les inondations. En effet, les pics de victimes ont été atteints en 2016 (54 815) et en 2020 (53 177). Parmi ces victimes, on déplore des pertes humaines (50 décès en 2016). Les régions les plus touchées en

2016 ont été celles du Centre-Nord (17 332 victimes) et du Centre (12 512 victimes). En revanche, 2019 a été l'année ayant enregistré le plus faible nombre de victimes (2220 victimes) (*Figure 4.7*).

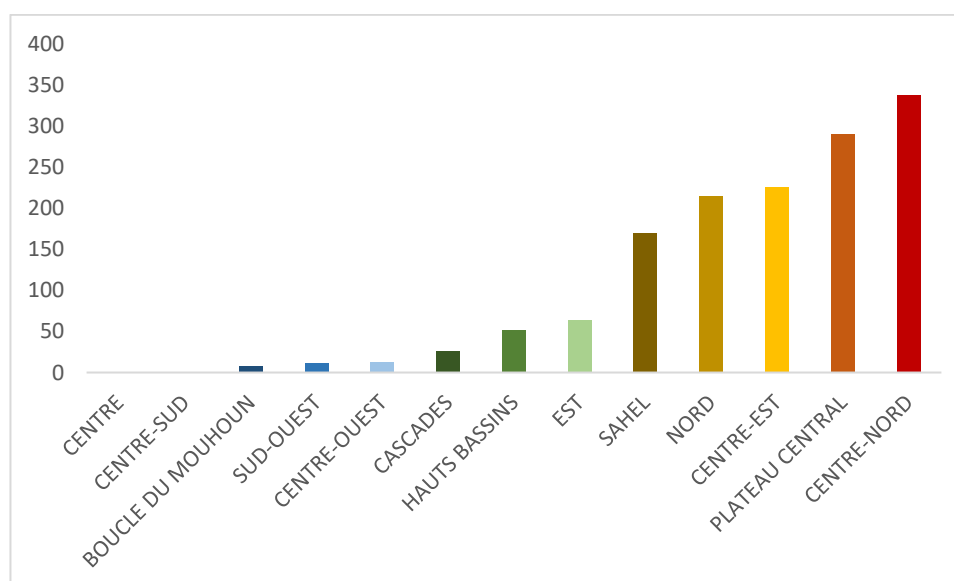
Figure 4. 7 : Situation des victimes des inondations de 2015 à 2024



Source : DGESS/MEEA, à partir des données du SP/CONASUR

Le nombre de victimes d'incendies prises en charge en 2024 par le SP/CONASUR est de 1414. Une analyse selon les régions met en évidence que la région du Centre-Nord enregistre le plus grand nombre de victimes prises en charge (338) tandis que les régions du Centre et du Centre-Sud n'enregistrent aucune prise en charge de victimes (*Figure 4.8*).

Figure 4. 8 : Situation des victimes d'incendie prises en charge par région en 2024



Source : DGESS/MEEA, à partir des données du SP/CONASUR.

Selon les sources de données du SP/CONASUR, les vents violents ont particulièrement touché les populations en 2024 avec 29 096 victimes prises en charge (*Figure 4.9*). Une analyse selon les régions montre que cinq régions n'ont pas enregistré de victimes de vents violents prises en charge. La région du Sahel enregistre à elle seule 82 % des victimes prises en charge (*Figure 4.10*).

Figure 4. 9 : Situation des victimes des vents violents de 2015 à 2024

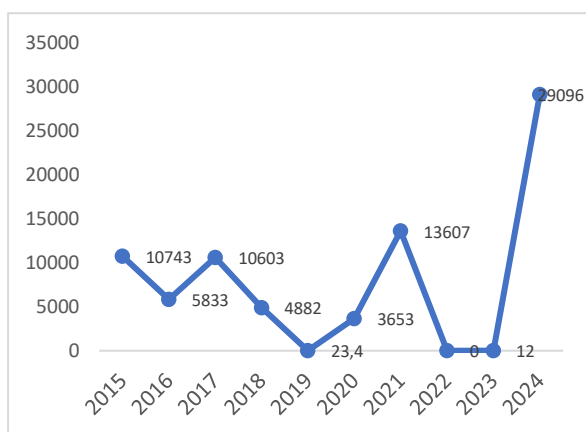
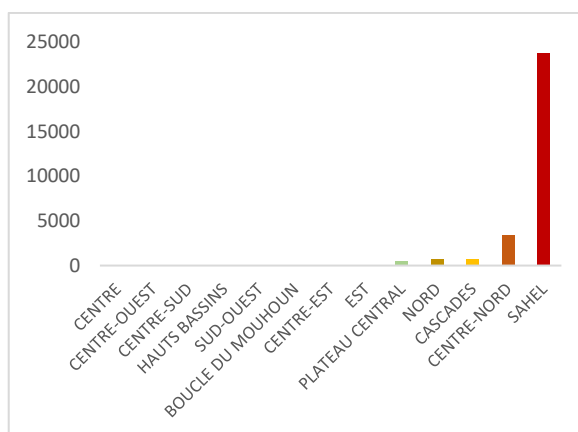


Figure 4. 10 : Situation des victimes des vents violents en 2024 par région



Source : DGESS/MEEA à partir des données du SP/CONASUR

4.3 LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE

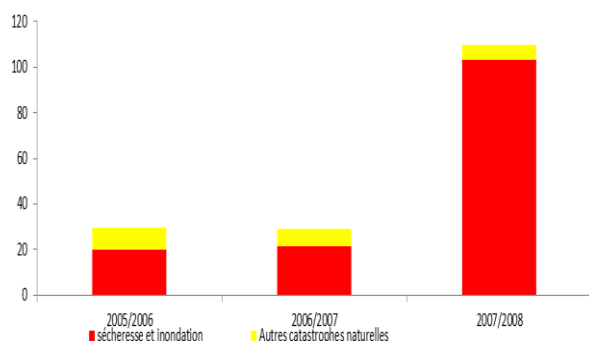
D'importants coûts économiques engendrés

Les catastrophes naturelles entraînent la destruction de biens matériels. En 2024, 7 029 maisons ont été endommagées ou détruites par les inondations. Ces catastrophes occasionnent des pertes économiques et compromettent la sécurité alimentaire.

En 2008, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) ont été estimées à plus de 100 milliards de F CFA soit 21 % du PIB. Ce montant équivaut à 53 000 FCFA par habitant et par année (*Figure 4.11*)

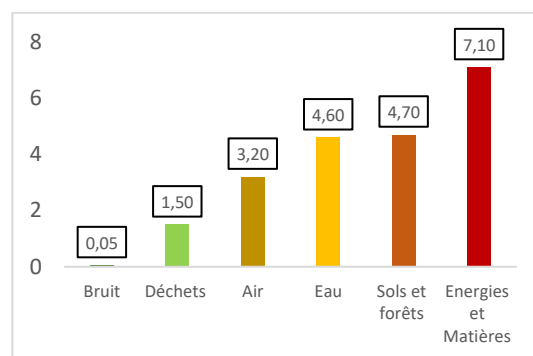
L'exploitation des ressources naturelles a des impacts considérables sur l'environnement. Selon une étude réalisée en 2008, les domaines environnementaux des énergies et matières et des bruits ont engendré des coûts et dommages environnementaux estimés respectivement à 7,10 % et 0,05 % du PIB (*Figure 4.12*).

Figure 4. 11 : Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (milliards de FCFA)



Source : Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale.

Figure 4. 12 : Coût des dommages et inefficiences par domaine environnemental en 2008 (% du PIB)



Source : DGEES/MEEA, à partir des données de IPE, 2010

BON À SAVOIR

La dégradation de l'environnement entraîne une perte de biodiversité, une recrudescence des maladies et des dommages économiques. Les mesures préventives face aux catastrophes naturelles, la protection et la valorisation de la biodiversité, ainsi que l'amélioration du cadre de vie constituent des stratégies efficaces pour limiter ces impacts.

PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Burkina Faso est confronté à de nombreux enjeux environnementaux, notamment la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des terres, diverses formes de pollution, la diminution de la biodiversité et les effets néfastes des changements climatiques. Sur le plan international, le pays s'est engagé par la ratification de plusieurs conventions environnementales. À l'échelle nationale, il a élaboré et mis en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'action en faveur de la protection de l'environnement. Cette section présente les indicateurs de réponse relatifs aux dépenses environnementales, à la restauration et à la conservation des ressources naturelles, à l'économie et à la diversification énergétique, ainsi qu'à la gestion des déchets.

5.1 LES DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les institutions publiques, les acteurs privés et les partenaires techniques et financiers consentent des efforts financiers pour protéger l'environnement et gérer durablement les ressources environnementales.

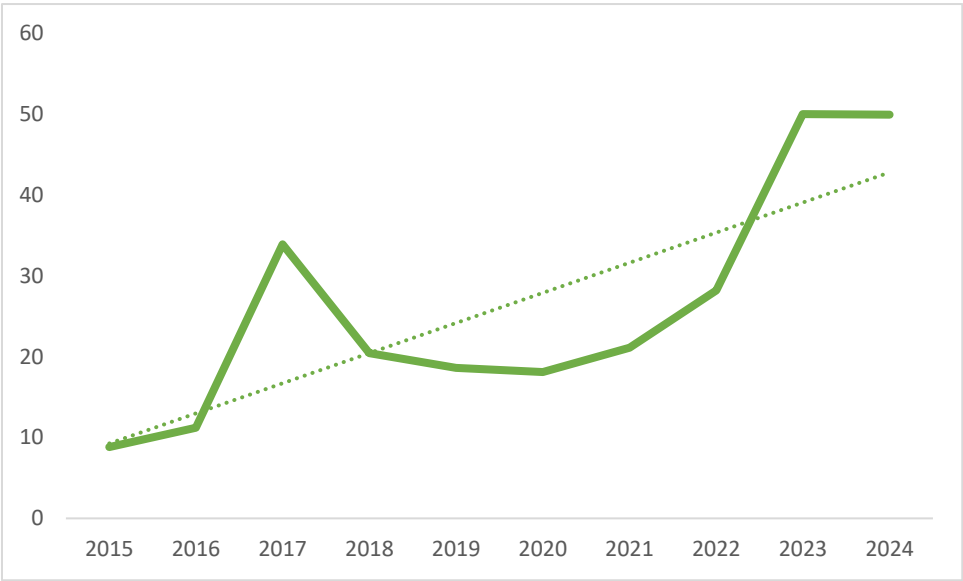
Hausse des dépenses courantes et d'investissement du MEEA

L'engagement en faveur de l'environnement s'est traduit par une diversification des sources de financement ainsi qu'une augmentation globale des montants mobilisés. Les dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement connaissent une tendance à la hausse au cours des dix dernières années. Elles sont passées de 8,82 milliards en 2015 à 49,96 milliards de francs CFA en 2024 (*Figure 5.1*). Cela pourrait s'expliquer par la réorganisation institutionnelle, notamment la fusion du ministère de l'Environnement avec celui chargé de l'Eau.

Entre 2014 et 2016 les investissements des ONG et associations ont augmenté de 3,34 à 4,65 milliards de F CFA et ont concerné plusieurs domaines environnementaux (*Figure 5.3*).

Quant aux entreprises, leurs dépenses de protection de l'environnement ont évolué de 18,75 à 32,51 milliards de FCFA sur la période 2014 à 2016. Toutefois cette progression s'explique par la contribution des industries extractives qui ont représenté à elles seules près de 65 % des dépenses en 2016. (*Figure 5.2*). La contribution des acteurs reste faible au regard des défis environnementaux du pays.

Figure 5. 1 : Évolution des dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement (en milliards FCFA)



Source : DGEES/MEEA, à partir de l'annuaire statistique 2024 de l'économie et des finances

Figure 5. 2 : Répartition des investissements de protection de l'environnement par type d'industrie (en millions FCFA)

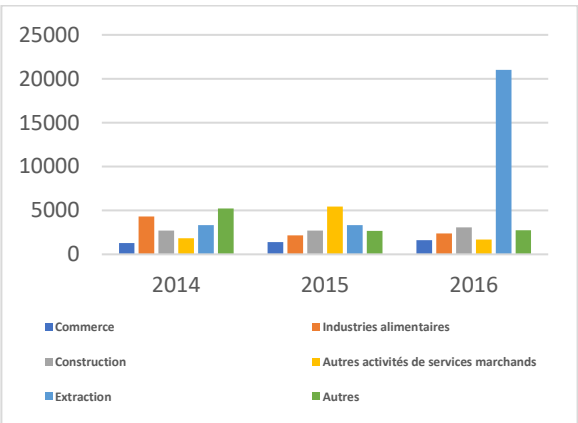
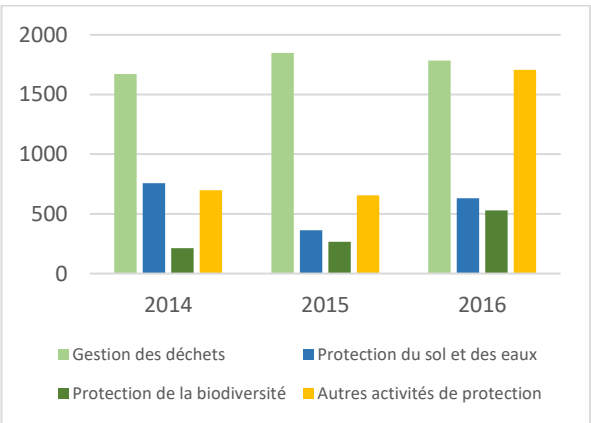


Figure 5. 3 : Répartition des investissements de protection par domaine environnemental (en millions FCFA) par les ONG et Associations.



Source : DGEES, à partir des données des comptes de l'activité environnementale 2014-2016

5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

La dégradation des ressources naturelles due aux modes de production et de consommation demeure un défi majeur auquel l'État et ses partenaires techniques et financiers ne cessent d'apporter des réponses.

Une baisse des investissements financiers pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

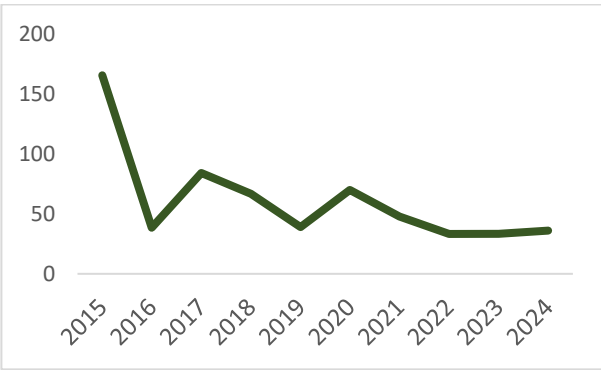
Afin d’accroître la disponibilité des ressources en eau, l’option pour une forte mobilisation des eaux souterraines en complément des eaux de surface a été privilégiée.

En effet, des investissements de l’État pour l’approvisionnement en eau potable et l’assainissement (AEPA) ont été engagés. Le montant des investissements a connu une baisse significative ces dix dernières années. Il est passé de 165,41 milliards de francs CFA en 2015 à 36,13 milliards de francs CFA en 2024 (*Figure 5.4*).

Grâce aux efforts entrepris, le volume d’eau brute exhaurée par l’ONEA a presque doublé entre 2015 et 2024. Il est passé de 62,4 millions de m³ à 110,58 millions de m³ pour l’eau de surface et de 25,15 millions m³ à 35 millions de m³ pour l’eau souterraine (*Figure 5.5*).

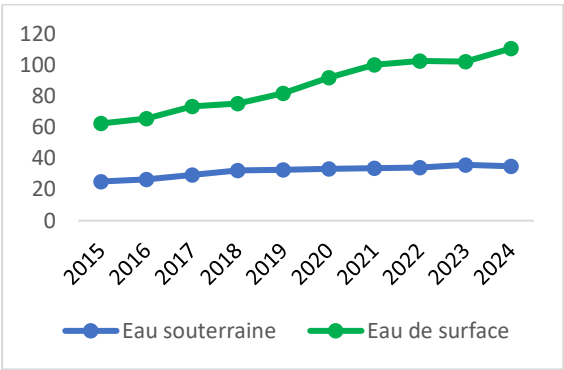
Ces acquis doivent être améliorés à travers un accroissement des financements accordés notamment à la mobilisation des ressources en eau, des actions de lutte contre les différentes formes de pollution, la gestion rationnelle des ressources en eau.

Figure 5. 4 : Investissements en AEPA (en milliards de FCFA)



Source : DGESS/MEEA, à partir des données de l’ONEA

Figure 5. 5 : Évolution du volume d’eau brute exhaurée par l’ONEA (millions de m³)



Source : MEA, Annuaire statistique de l’eau et de l’assainissement 2024

Des efforts consentis pour l’accroissement des superficies des formations forestières, mais insuffisants

La dégradation du couvert végétal occasionnée par les diverses formes de pressions anthropiques et naturelles a conduit à la mise en œuvre d’actions de conservation et de protection des ressources naturelles. En effet, depuis 1935, le pays procède à la création et au classement des forêts, des aires de protection faunique et des réserves. Ces aires classées représentent 14 % du territoire national. Des efforts doivent se poursuivre pour l’apurement des aires classées existantes et la création d’autres aires notamment au profit des collectivités territoriales.

Des actions favorables à l’accroissement du couvert végétal

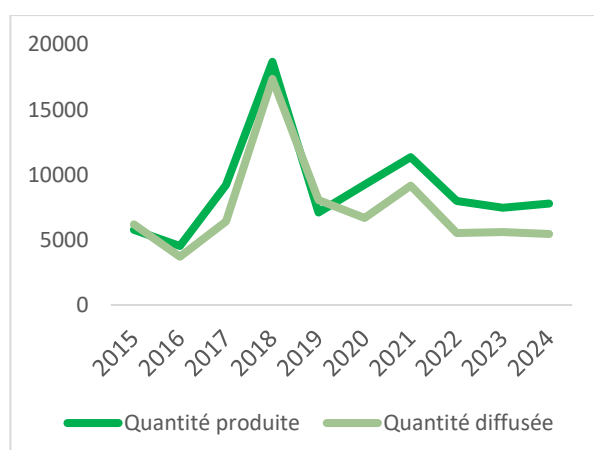
La restauration du couvert végétal et la diversification des espèces végétales passent entre autres par la production, la diffusion des semences et la réalisation des plantations.

Entre 2015 et 2024, la quantité de semences forestières améliorées produite a légèrement augmenté, passant de 5 772 kg à 7 796,89 kg avec un pic en 2018 de 18 670,53 kg. La quantité diffusée a également connu une évolution similaire (*Figure 5.6*).

Le nombre de plants mis en terre a évolué avec des fluctuations marquées au cours de la période de 2015 à 2024 avec une tendance globale à la hausse. Le plus petit nombre de plants mis en terre a été enregistré en 2018 (4,19 million). En 2024, 8,92 million de plants ont été mis en terre, soit le double de 2018 (*Figure 5.7*).

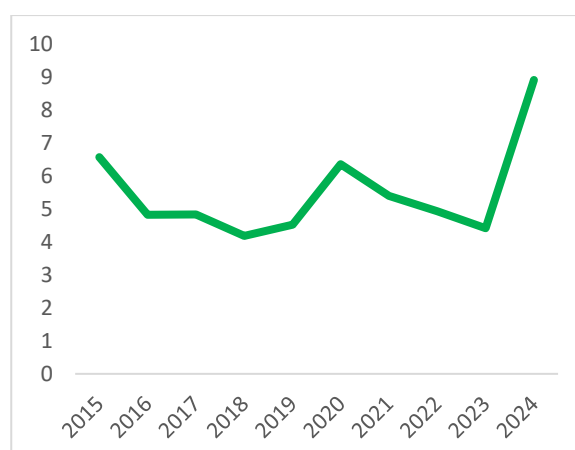
Ces acquis doivent être consolidés par un renforcement de la production de semences forestières et des efforts de plantation, afin d'enrayer la disparition des espèces forestières et la régression du couvert végétal.

Figure 5. 6 : Évolution des quantités de semences forestières produites et diffusées (en tonnes)



Source : DGEES/MEEA, à partir des données du CNSF.

Figure 5. 7 : Évolution du nombre de plants mis en terre (millions)



Source : DGEES/MEEA, à partir des données de la DGEF.

Un affaiblissement des efforts de renforcement des capacités des acteurs des filières forestières

Le nombre de personnes sensibilisées, de producteurs et de techniciens formés connaît des évolutions irrégulières. Le nombre de personnes sensibilisées est passé de 160 401 en 2015 à 156 902 en 2024 avec une moyenne de 99 181 sur toute la période. Le pic de sensibilisation a été atteint en 2023, avec 251 667 personnes (*Figure 5.8*).

Le nombre de producteurs formés a atteint un sommet en 2016 (68 408 producteurs formés). Sur la période 2016-2024, le nombre d'acteurs formés a baissé considérablement, passant de 68 408 à 2 670, soit une régression moyenne annuelle de 33,33 % (*Figure 5.9*).

Entre 2015 et 2024, le nombre de techniciens formés a évolué en dents de scie. Après avoir enregistré la plus grande valeur en 2018 (7 638), on observe une régression annuelle moyenne de 14,8 % entre 2018 et 2024. (*Figure 5.10*).

Compte tenu des attentes, il est nécessaire d'intensifier les efforts visant à renforcer les capacités des acteurs pour une gestion plus efficace des ressources forestières.

Figure 5. 8 : Évolution du nombre de personnes sensibilisées (en milliers)

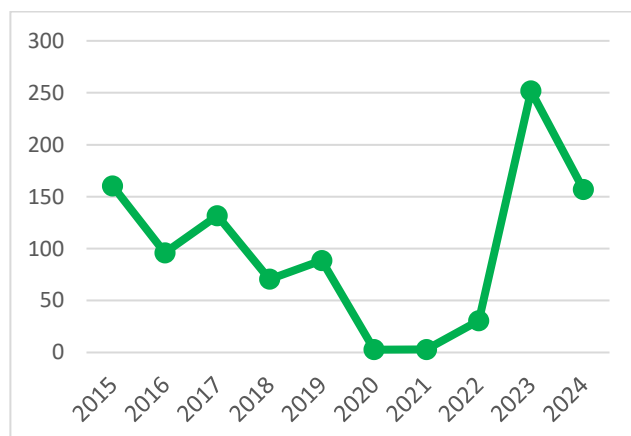
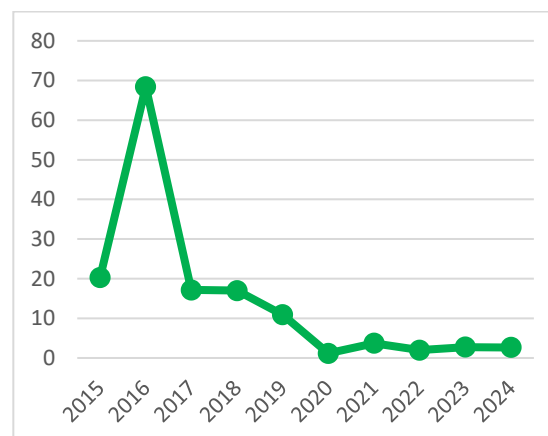
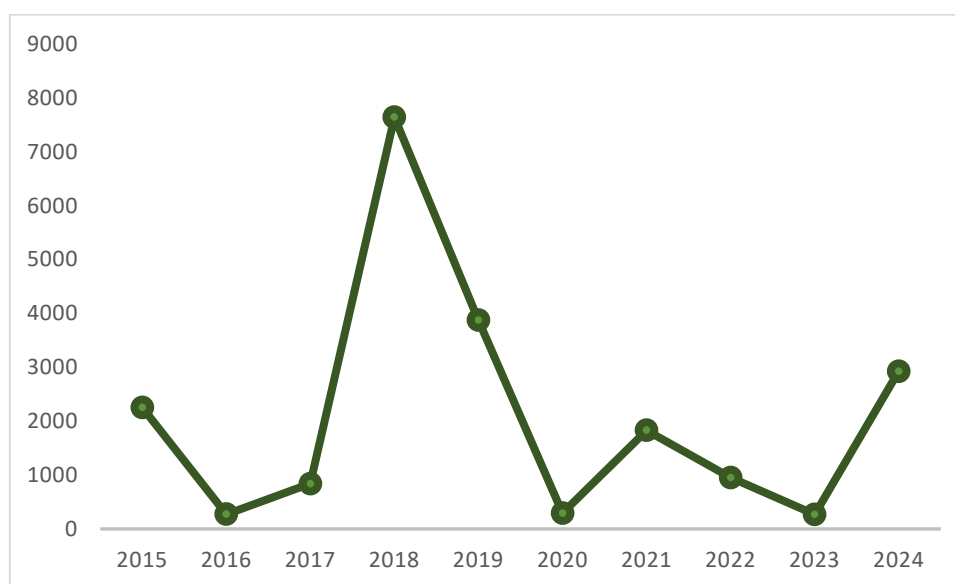


Figure 5. 9 : Évolution du nombre de producteurs formés (en milliers)



Source : DGEES/MEEA, à partir des données de la DGEF.

Figure 5. 10 : Évolution du nombre de techniciens formés



Source : DGEES/MEEA, à partir des données de la DGEF, 2024.

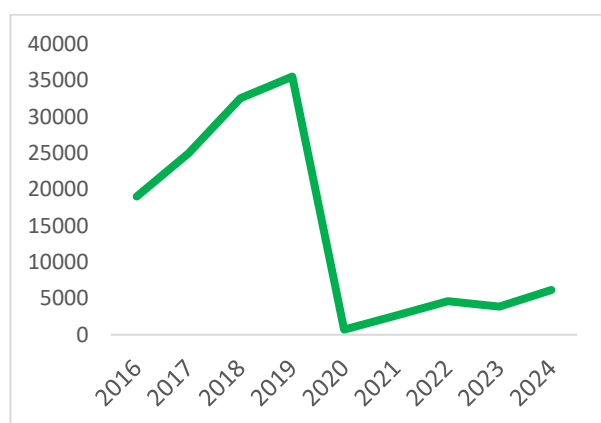
Des actions de récupération des terres dégradées réduites

Le gouvernement fait de la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres une des solutions de lutte contre la dégradation des terres. Les superficies des terres dégradées récupérées dans les écosystèmes forestiers ont connu une diminution continue entre 2016 et 2024. Cependant, 2019 se démarque avec la plus grande superficie récupérée, soit 35 522 ha.

En 2020, on a observé une chute brutale de la superficie récupérée, tombant à 709 ha (*Figure 5.11*). Cette baisse pourrait s'expliquer par le contexte sécuritaire instable et la diminution des financements alloués à la récupération des terres dégradées. Quant aux superficies des terres dégradées récupérées à vocation agricole, elles ont également connu une évolution fluctuante entre 2015 et 2024. En effet, après 2017, ces superficies ont considérablement augmenté pour atteindre leur pic en 2019 à 658 670 ha avant de connaître une baisse en 2020 (184 960 ha) et sont restées relativement constantes jusqu'en 2024 (121 687 ha) (*Figure 5.12*).

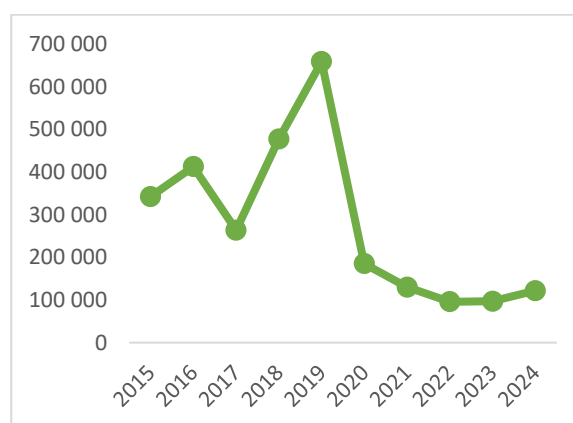
Les efforts doivent se poursuivre en visant une augmentation régulière et soutenue des superficies de terres dégradées récupérées.

Figure 5. 11 : Évolution des superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)



Source : DGESS/MEEVCC, Rapports annuels de performance

Figure 5. 12 : Évolution des superficies des terres dégradées récupérées à des fins agricoles (hectares)

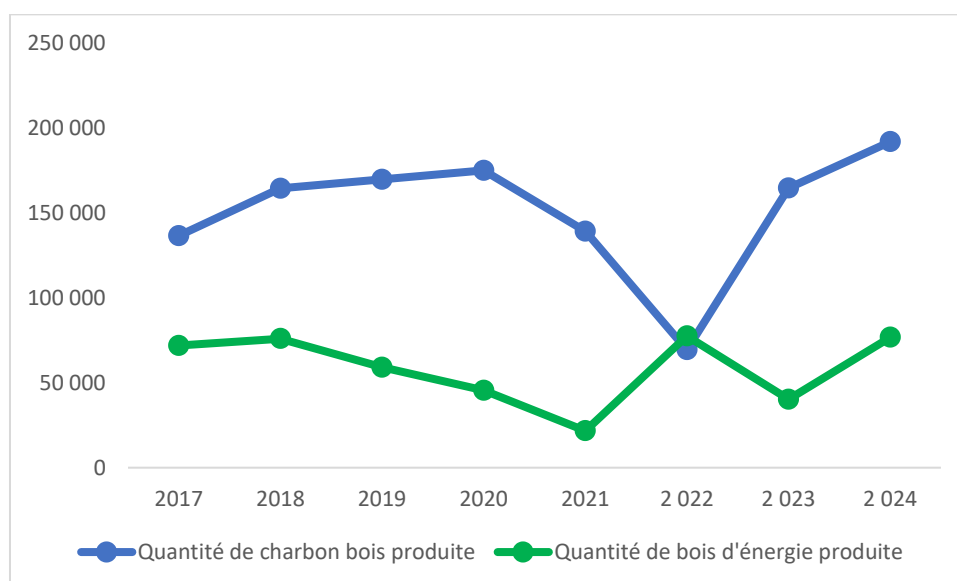


Source : DGESS/MEEA, à partir des données de la DGESS/MAAH, Enquêtes permanentes agricoles

Une production nationale de bois orientée vers la satisfaction des besoins énergétiques des populations.

La production de bois vise avant tout à répondre aux besoins énergétiques des populations, tout en respectant les principes de gestion durable des ressources forestières.

La production nationale de bois d'énergie a connu une baisse entre 2017 et 2024, avec une moyenne annuelle de 58 648,55 tonnes (*Figure 5.13*). Cette baisse pourrait s'expliquer par des difficultés liées au suivi et à la traçabilité de la production. En revanche, la production de charbon de bois est restée relativement stable, avec une moyenne annuelle de 151 573,21 tonnes.

Figure 5. 13 : Évolution des quantités de bois et du charbon de bois produits (tonne)

Source : DGESS/MEEA, à partir des données de rapport de la DGEF

Des investissements verts dans le domaine des produits forestiers non ligneux (PFNL), de plus en plus diversifiés.

Les plans de développement d'entreprises (PDE) garantissent une exploitation durable des PFNL. Leur financement a connu une évolution irrégulière. En effet, après une progression continue entre 2020 (environ 300 millions) et 2021 (environ 500 millions), une forte baisse est constatée en 2022, avec seulement 208 millions mobilisés. Toutefois, cette tendance s'inverse dès 2023, avec un redressement du financement (environ 550 millions), culminant à 900 millions en 2024 (*Figure 5.14*). Cette croissance en 2024 reflète un engagement renouvelé pour la valorisation durable des PFNL à travers la mise en œuvre des projets tels que PFNL3, NEERTAMBA, ECOVILLAGES et PGPC/REDD+.

Quant au nombre de PDE mis en œuvre, il suit les mêmes tendances que les montants alloués pour leur financement. Ainsi, en 2021, seulement 208 PDE ont été financés tandis qu'en 2024 ce nombre a atteint son pic avec près de 450 PDE financés (*Figure 5.14*).

Les jardins nutritifs contribuent à la diversification alimentaire et à la sécurité nutritionnelle des ménages ruraux. En valorisant des espèces locales riches en nutriments telles que le baobab, le moringa et le néré, ils permettent une production durable, adaptée aux conditions climatiques. Ces jardins soutiennent aussi l'autonomisation économique des femmes à travers la transformation et la vente des PFNL. Ils favorisent la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Leur promotion est donc un outil technique efficace pour l'amélioration de la nutrition, des revenus et de la résilience communautaire. Le nombre

de jardins nutritifs mis en place a baissé globalement sur la période 2017-2024. Ce nombre a progressivement diminué, atteignant 33 jardins en 2024 (*Figure 5.15*). Cette dynamique soulève des préoccupations et appelle à une relance stratégique des initiatives, soutenue par un renforcement des investissements.

Figure 5. 14 : Évolution du nombre de PDE et des investissements liés de 2020 à 2024 (F CFA)

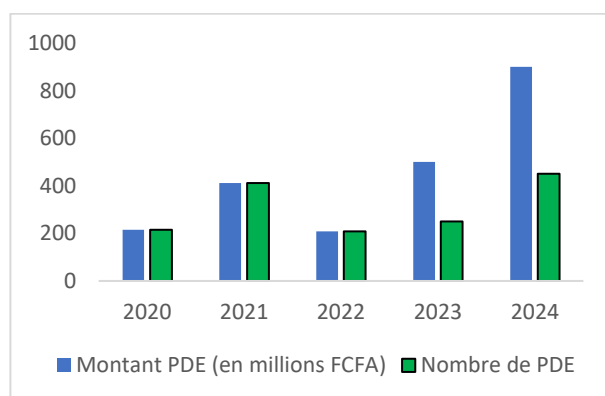
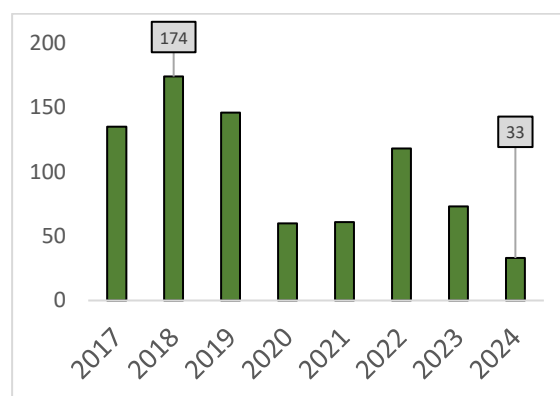


Figure 5. 15 : Évolution du nombre de jardins nutritifs mis en place de 2017 à 2024



Source : DGEVCC, rapport programme budgétaire 089.

5.3 L'ECONOMIE ET LA DIVERSIFICATION ENERGETIQUE

Selon les Rapports sur l'État de l'Environnement au Burkina Faso (REEB) et sur l'Indice de Développement Humain Durable (IDH), le Burkina Faso est confronté à des problèmes énergétiques auxquels il convient d'apporter des solutions durables. Ainsi, des actions de diversification et d'économie d'énergie sont promues.

Une transition vers les énergies propres

Le gouvernement prône l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie alternative pour lutter contre la dégradation des ressources forestières et de la qualité de l'air.

La production d'énergie électrique de sources renouvelables au cours de la période 2015 à 2024 a une tendance haussière de 18,2% en moyenne et par an. (*Figure 5.16*). Cette situation s'explique par le renforcement du parc de production d'électricité par des centrales solaires photovoltaïques. En effet, la puissance solaire installée est passée de 0,13 MWc en 2015 à 228,03 MWc en 2024.

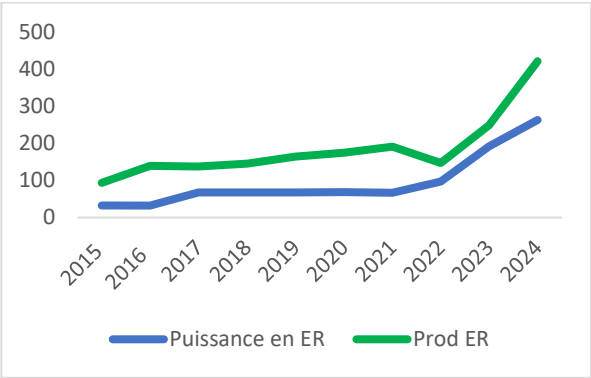
Au niveau des ménages, il y a également un changement d'habitudes qui sont de plus en plus respectueuses de l'environnement. Entre 2014 et 2018, la proportion des ménages burkinabè ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson est passée de 10,2% à 12,6%. Cette proportion croît plus rapidement en milieu urbain où elle est passée de 32% en 2014 à 41,6%

en 2018. En milieu rural, la proportion demeure très faible, elle est de 2,5% en 2018 contre 1,6% en 2014 (Figure 5.17).

Au niveau des Régions, c'est la Région du Centre qui enregistre la majorité des ménages (51,6%) qui utilisent les combustibles propres pour la cuisson des aliments en 2018. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où la proportion est de 14,4%. La Boucle du Mouhoun vient en dernière position avec 1,8% (Figure 5.18).

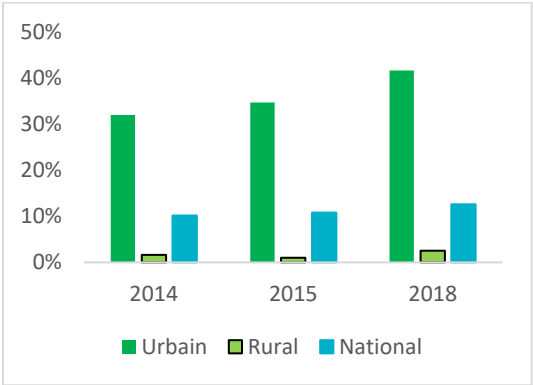
Les efforts en matière de sensibilisations et de mesures d'accompagnement doivent se poursuivre et surtout ciblés le milieu rural et les régions défavorisées pour accroître l'accès aux combustibles propres pour la cuisson des aliments.

Figure 5. 16 : Évolution de la production d'énergies renouvelables



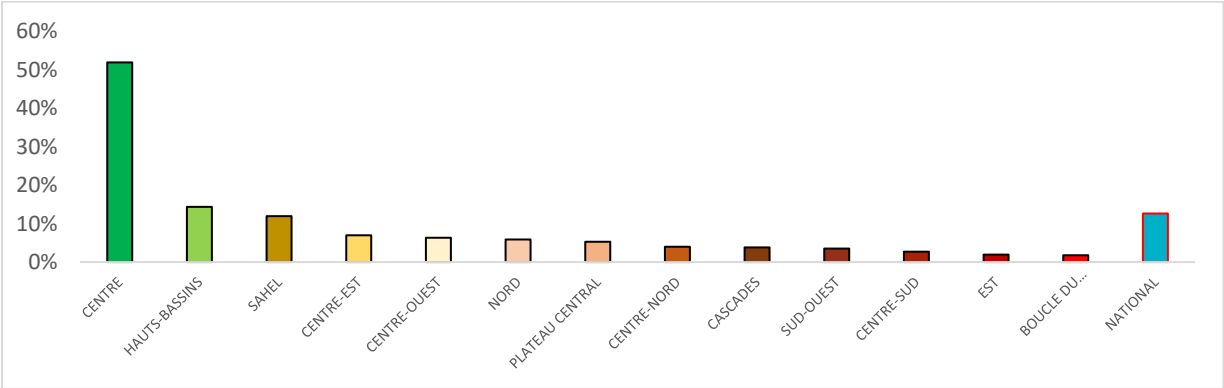
Source : DGESS/MEEA, à partir des données de la DGESS/MEMC.

Figure 5. 17 : Évolution de la proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par milieu (%)



Source : DGESS/MEEA, à partir des données de l'INSD, EMC 2014, ENESI 2015, ERI-ESI 2018

Figure 5. 18 : Proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par région (%)



Source : DGESS/MEEA, à partir des données de l'INSD, ERI-ESI 2018

5.4 LA GESTION DES DECHETS

Les modes de production et de consommation génèrent d'énormes quantités de déchets qui doivent être convenablement gérées afin de minimiser leurs conséquences sur l'environnement, la santé humaine et animale.

Des régressions enregistrées dans la gestion des ordures ménagères

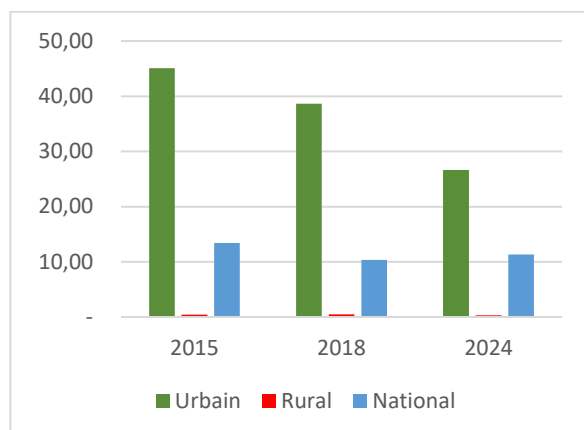
Au Burkina Faso, des politiques et des stratégies sont mises en place pour améliorer la gestion des déchets ménagers, notamment par des campagnes de sensibilisation et des formations destinées aux acteurs et aux ménages.

Au niveau national, la proportion de ménages ayant eu recours aux services (publics ou privés) pour l'enlèvement des ordures est passée de 13,4 % en 2015 à 10,3 % en 2018, soit une baisse de 3,1 points de pourcentage. Cette pratique est essentiellement menée en milieu urbain où elle est mise en œuvre par 45,1 % des ménages en 2015, 38,7 % en 2018 et 26,67 % en 2024. En milieu rural, la proportion de ménages ayant recours à ce mode de gestion des déchets reste inférieure à 1 % sur la période considérée (*Figure 5.19*).

En 2018, la région du Centre se distingue des autres régions en matière de bonnes pratiques de gestion des ordures où presque la moitié des ménages (49,9 %) ont adopté l'enlèvement par un service comme mode d'évacuation. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où cette proportion est de 16,1 %. La région du Centre-Sud, suivie de celles de l'Est et du Centre-Est se classe en dernière position. Dans ces régions, la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service est en deçà de 1 % en 2018 (*Figure 5.20*).

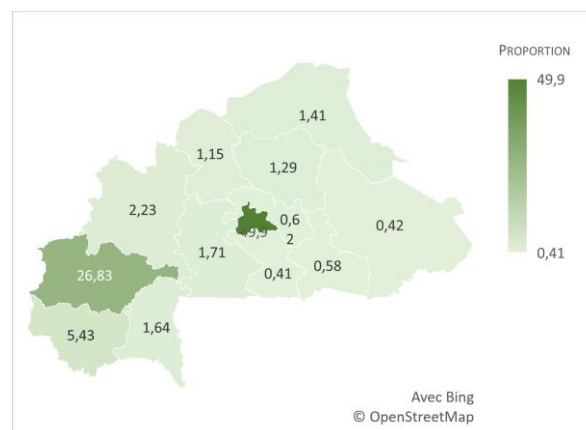
Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour induire un changement de comportement durable des ménages burkinabè. Les actions doivent cibler le milieu rural et les régions où les bonnes pratiques de gestion des déchets ménagers ne sont pas encore suffisamment intégrées.

Figure 5. 19 : Évolution de la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par milieu de résidence (%)



Source : DGESS/MEEA, à partir des données de l'INSD, ENESI 2015, ERI-ESI 2018, ENEHA 2024

Figure 5. 20: Proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par région en 2024 (%)



Source : DGESS/MEEA, à partir des données de l'ENEHA 2024

Des progrès dans la gestion des déchets municipaux, mais des efforts à fournir

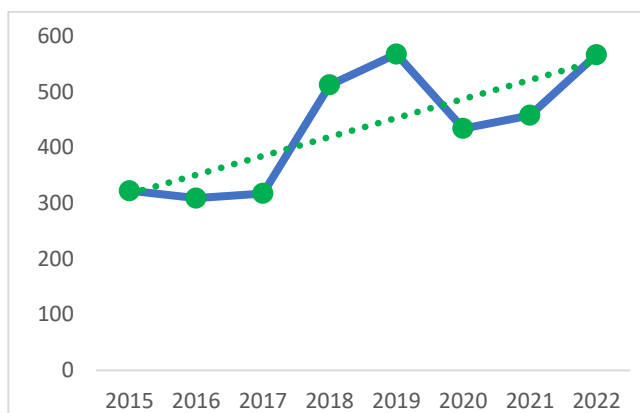
La loi N°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales, consacre la gestion des déchets et l'assainissement aux communes urbaines. De 2015 à 2019, les quantités de déchets solides municipaux collectées sont passées de 322 315 à 567 820 tonnes.

Après une baisse en 2020 (434 223 tonnes), les quantités de déchets solides municipaux collectées ont augmenté pour atteindre 566 680,17 tonnes en 2022 (*Figure 5.21*). Ces résultats sont principalement dus aux communes urbaines disposant d'un système de gestion des déchets solides.

La proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets est passée de 13 % à 30,6 % de 2015 à 2020. Cette proportion a diminué de 14,29 points en 2022 par rapport à 2020 (*Figure 5.22*).

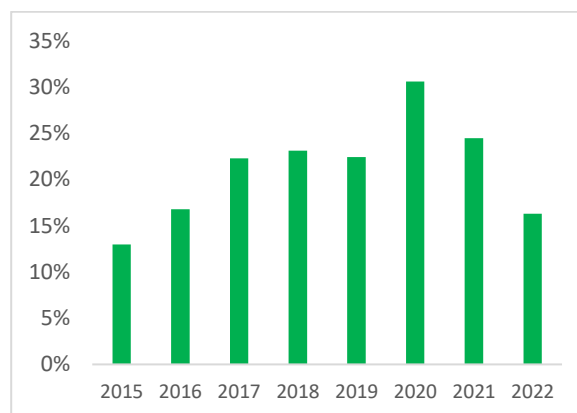
Les efforts de gestion des déchets au niveau des communes urbaines, voire l'ensemble des communes, doivent être renforcés en vue d'assainir le cadre de vie des populations et de réduire les impacts environnementaux.

Figure 5. 21 : Évolution de la quantité de déchets solides collectés dans les communes urbaines (milliers de tonnes)



Source : DGESS/MEEVCC, Enquête pour le renseignement des indicateurs 2022

Figure 5. 22 : Évolution de la proportion des communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%)



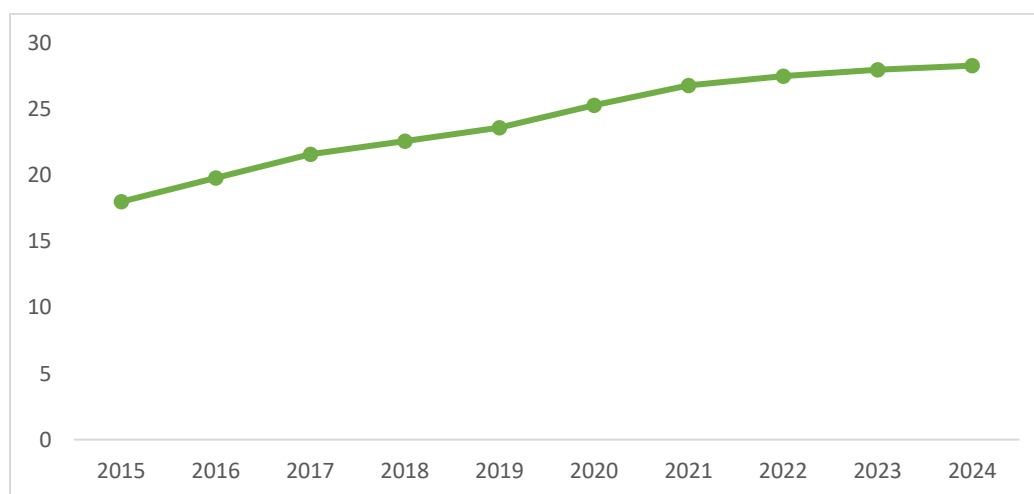
Source : DGESS/MEEVCC, Rapports annuels de performance

L'assainissement familial de plus en plus accessible

Le Burkina Faso s'est engagé à assurer l'assainissement de l'environnement et à améliorer le cadre de vie des populations. Dans ce sens, des actions sont entreprises pour rendre accessible l'assainissement familial en promouvant de bonnes pratiques ainsi que des investissements dans des infrastructures d'assainissement des eaux usées et des excréta.

Ainsi, le taux d'accès national à l'assainissement qui correspond à la proportion de la population utilisant des latrines améliorées (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique) a connu une augmentation régulière ces dernières années. Ce taux est passé de 14,80% en 2014 à 28,3% en 2024. Malgré cette amélioration, ce taux reste faible et les efforts en matière d'assainissement doivent être renforcés.

Figure 5. 23 : Évolution du taux d'accès national à l'assainissement (%)



Source : DGESS/MEA, Annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement

CE QU'IL FAUT RETENIR

Face à l'ampleur et à la récurrence des problèmes environnementaux, des actions sont entreprises à divers niveaux par le gouvernement, les organisations de la société civile, les entreprises et les populations. Ces actions ont été initiées en vue de renforcer la gouvernance environnementale, de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et d'améliorer la performance dans les secteurs de l'énergie et de la gestion des déchets. Ces initiatives contribuent à atténuer les pressions et les impacts négatifs de l'activité humaine sur les ressources naturelles, afin de favoriser un développement durable. Des progrès sont enregistrés, toutefois, au regard de l'ampleur des défis toujours à relever, les efforts doivent être intensifiés afin que l'environnement continue de soutenir durablement les activités productives au Burkina Faso.

Annexes

Équipe d'élaboration

STRUCTURES	NOM PRENOMS	FONCTIONS/TITRES	TELEPHONE	EMAIL
DGESS	ILBOUDO Boubakar	Directeur Général des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS)	71644013	boubakr79@yahoo.fr
	OUEDRAOGO Ousséni	Directeur des Statistiques Sectorielles et de l'Évaluation (DSSE)	72583129	ousouedra1@gmail.com
	OUEDRAOGO Adama	Conseiller en Études et Analyses Option Économie	65483015	adamis.ouedraogo@yahoo.fr
	PARE Issouf	Ingénieur Statisticien Économiste	70843167	issouf.pare@eau.gov.bf
	BAGA Lucien	Inspecteur des Eaux et Forêts	70551970	bagalucien@gmail.com
	TRAORE Yacouba	Inspecteur des Eaux et Forêts	72343813	Yacouba.traore100@yahoo.com
DGEF	ZANGO Rasmané	Inspecteur des Eaux et Forêts	75881374	zangoraso@gmail.com
DGEVCC	OUARMA Boukaré	Technicien supérieur de la statistique	76739727	ouarmab@gmail.com
DGPE	KI Lema A. D. E. Éric	Technicien supérieur de l'environnement	75182141	kladee1@yahoo.fr
DGESS/MEMC	COULIBALY Moumouni	Agent technique de la statistique	75833099	mounicoul11@gmail.com
DGESS/MS	BANDE Adama	Adjoint technique de la statistique	78364246	abande16@gmail.com
INSDD	TRAORE Ibrahima	Adjoint technique de la statistique	7469100	tratobra@yahoo.fr
SP/CONASUR	BOGNINI Dramane	Ingénieur informaticien	76172468	dramalex@gmail.com
SP/CNDD	KAMBOU Bigbebté Ignace	Technicien supérieur de l'environnement	79241817	bigignacekambou@gmail.com
ANAM	GARBA N. Juste	Climatologue	76685903	gguelgo@yahoo.com